

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 115182072
Website: www.au.intwww.africa-youth.org

**DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ
TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LE
DÉVELOPPEMENT SOCIAL, LE TRAVAIL
ET L'EMPLOI (CTS- DSTE-2)
ALGER (ALGERIE)
24-28 AVRIL 2017**

***Thème:* «Investir dans l'emploi et la sécurité sociale pour tirer pleinement parti du dividende démographique»**

**AFRICAN UNION
FIRST FIVE YEAR PRIORITY PROGRAMME ON EMPLOYMENT,
POVERTY ERADICATION AND INCLUSIVE DEVELOPMENT**

Contexte et introduction

Il est généralement admis que la croissance économique crée des conditions qui stimulent la demande de main-d'œuvre entraînant ainsi une augmentation de l'emploi et des revenus et réduisant la pauvreté. Le paradoxe de la forte et rapide croissance économique de l'Afrique, qui est de l'ordre de 5% par an au cours de la dernière décennie, est que ce taux de croissance élevé n'a pas eu un impact significatif sur le chômage dans le continent. Même si plus de 40 millions d'emplois ont été créés au cours de cette période, ce niveau de création d'emplois ne pouvait pas suivre l'augmentation du nombre de jeunes actifs à la recherche d'un emploi. Les jeunes représentent la grande majorité des nouveaux entrants sur le marché du travail et sont les principales victimes de cette situation. On estime que le chômage des jeunes est deux fois plus élevé que le taux de chômage des adultes. Ce qui ajoute au lourd fardeau de la dépendance de l'Afrique et contribue à aggraver la pauvreté sur le continent. Les femmes ne se sont pas mieux loties. En raison de leurs déficits de compétences dûs en grande partie à leur accès limité aux possibilités d'éducation et de formation, bon nombre d'entre elles sont découragées et ont eu recours au travail autonome principalement dans le secteur informel à faible productivité et principalement urbain. Elles abondent également dans le secteur de subsistance de l'économie rurale et dominant dans la production alimentaire sur le continent.

Il faut dire que le chômage ouvert affecte principalement les travailleurs du secteur formel de l'emploi salarié de l'économie. En Afrique, ce secteur ne représente que 10 à 15% de la population active. Sur les quelque 400 millions de travailleurs qui constituent actuellement la main-d'œuvre du continent, quelque 250 millions sont engagés dans l'agriculture soit comme salariés dans des exploitations commerciales, soit comme agriculteurs de subsistance. Ces derniers, qui constituent la grande majorité des travailleurs du secteur agricole, sont confrontés à des problèmes de faible productivité causés par des intrants de production insuffisants, des compétences de production insuffisantes, un manque d'accès aux marchés et un manque d'infrastructures.

Dans l'ensemble de l'économie africaine, les problèmes limitent les efforts visant à accroître l'efficacité de la production. Elles sont causées par l'inefficacité de l'utilisation de la combinaison d'intrants - capital, main-d'œuvre, technologie, énergie, etc. - dans la production de biens et de services. Cette situation a contribué à faire baisser les niveaux de productivité au sein de l'économie tout en limitant les possibilités d'accroître l'emploi et les revenus et de réduire la pauvreté.

Les niveaux de productivité dans le secteur informel en milieu urbain sont légèrement plus élevés que dans le secteur agricole, même s'ils pourraient être sensiblement améliorés si les opérateurs bénéficient d'un soutien sous la forme d'un meilleur accès au crédit, à la finance et aux marchés; une meilleure infrastructure, notamment pour l'électricité; des possibilités d'amélioration des compétences; et des incitations fiscales plus fortes.

Le paradoxe africain de la croissance sans emploi s'explique par le fait que la croissance a été tirée par les matières premières, principalement par la forte demande mondiale de minéraux et de pétrole du continent - deux produits dont la production est fortement capitalistique - et dans une moindre mesure l'agriculture. Pour que la croissance ait un impact positif sur l'emploi, la structure des économies africaines doit être transformée de cette dépendance des produits de base en activités de production génératrices d'emplois basées sur les produits manufacturés¹.

Les problèmes de chômage et de sous-emploi, les inégalités et la faiblesse de la protection sociale sont en grande partie responsables de la situation de pauvreté du continent. Bien que les ratios de pauvreté aient diminué de façon significative au cours des dix dernières années, le nombre absolu de personnes pauvres vivant avec moins de 1,90 \$ US par jour a en fait augmenté. L'élimination de ce fléau au cours des quinze prochaines années, conformément à l'Agenda 2063 et aux objectifs de développement durable, constituera un défi majeur pour les politiques et les décideurs africains. Formuler un programme d'action déterminé et ciblé pour augmenter significativement les niveaux d'emploi et réduire considérablement l'incidence de la faible productivité contribuera grandement à soutenir l'élimination de la pauvreté dans le continent.

L'inégalité des revenus en Afrique est très élevée, mesurée par le coefficient de Gini, qui montre la proportion de la richesse nationale qui va aux différents segments de la population. Si les inégalités de revenu sont élevées, les services de base ne seront pas accessibles uniformément ou équitablement par tous les citoyens. Les plus grands perdants sont les 20% les plus pauvres -30% de la population. Dans des conditions de forte inégalité, il est difficile de réduire la pauvreté et de protéger les groupes vulnérables. Le traitement des questions d'équité et d'inclusivité doit donc faire partie intégrante de toute stratégie visant à s'attaquer au problème de la pauvreté par des stratégies d'emploi et de protection sociale.

Les problèmes de sous-emploi et de faibles revenus dans l'agriculture et le secteur informel sont aggravés par la vulnérabilité accrue des personnes touchées, résultant d'un manque de protection sociale. Les travailleurs dans ces secteurs ont très peu ou pas de protection contre les risques tels que les catastrophes naturelles, la vieillesse, les crises financières ou économiques, etc. La couverture de sécurité sociale est limitée aux travailleurs du secteur formel seulement, laissant la grande majorité de la main-d'œuvre exposée à un avenir incertain. La protection sociale permet aux ménages d'investir dans des activités productives et de réaliser des investissements sociaux productifs dans l'éducation et la santé, augmentant ainsi la productivité et les niveaux de revenus. On s'attend à ce que le chômage et le sous-emploi restent élevés à moyen et à long terme, ce qui fait que trois travailleurs sur quatre - principalement des femmes - occupent des

¹ 'Report, AU-ECA Joint Conference of Ministers of Finance, Economy and Development Planning, Lilongwe, March 2010

ILO ARM Meeting declaration

Resolution L9 on implementation of the First five-year priority programme for the implementation of the Declaration and Plan of Action on Employment, Poverty Eradication and Inclusive Development, AU-ECA Joint Conference of Ministers of Finance, Economy and Development Planning on implementation of the First Five Year Priority Programme, Addis Ababa, April 2016

emplois vulnérables ; ce qui les empêche de satisfaire pleinement leurs besoins les plus élémentaires.

Les pays doivent donc établir et maintenir des socles nationaux de protection sociale, en reconnaissance du fait que la sécurité sociale est un droit humain fondamental et une nécessité sociale et économique. Les socles constituent un ensemble de garanties de sécurité sociale de base définies au niveau national, y compris l'accès effectif aux soins de santé essentiels et à la sécurité du revenu de base afin d'aider à éradiquer la pauvreté et à réduire la vulnérabilité et l'exclusion sociale. Les garanties de base en matière de sécurité sociale devraient être établies par la loi, et la législation et la réglementation nationales devraient spécifier l'étendue, les conditions d'admissibilité et les niveaux d'avantages qui donneraient effet à ces garanties.

Les restrictions à la mobilité de la main-d'œuvre sur le continent servent également à limiter les possibilités pour les travailleurs africains de trouver un emploi correspondant à leurs compétences, qualifications et aptitudes partout dans leurs régions respectives ou sur le continent dans son ensemble. Cela va à l'encontre de l'objectif de l'UA en matière d'intégration régionale. Pourtant, une raison importante de l'appel de l'Union africaine à la libre circulation des biens et des personnes, c'est précisément pour l'Afrique de libérer l'espace pour que le commerce intra-africain soit considérablement augmenté et pour que les compétences et la main-d'œuvre circulent librement et restent dans l'économie continentale.

Cela va dans le sens du processus qu'il est nécessaire de migrer vers d'autres régions du monde tout en s'attaquant au problème de la fuite des cerveaux et en promouvant de façon significative l'objectif de l'intégration régionale. En raison de son importance, la question de la migration de main-d'œuvre et de la mobilité sera donc abordée dans un Domaine Prioritaire Clé propre.

Actuellement et dans le futur, on discerne une tendance qui n'est pas trop réconfortante. Aux taux actuels de croissance, l'Afrique devra faire face à une énorme augmentation de la population qui atteindra 1,6 milliard de personnes au cours des quinze prochaines années. D'ici 2050, le nombre total de personnes sur le continent sera deux fois plus élevé qu'aujourd'hui avec 60% des jeunes âgés de 16 à 24 ans. À cette date, la population active du continent sera plus grande que celle de l'Inde et de la Chine réunies. À moins que des mesures ne soient mises en place pour transformer cette immense bulle de jeunesse de passif en actif de développement, l'Afrique n'aura pas réussi à mobiliser le dividende démographique attendu pour alimenter la transformation socio-économique totale du continent. Les conséquences d'un tel échec sont trop inquiétantes à envisager.

Ces tendances démographiques s'accompagneront d'un taux d'urbanisation tout aussi rapide. En 2050, la plupart des Africains - environ 1,26 milliard - résideront dans les villes du continent. Ils devront être intégrés dans l'économie urbaine formelle et être appelés à jouer le rôle d'agents productifs dans les secteurs public et privé, ainsi que dans l'industrie

et les services, si l'on veut éviter le chômage urbain excessivement élevé, la pauvreté et la misère.

Conscients de tous ces enjeux et de ces défis, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine ont décidé, lors de leur 21ème Session ordinaire, à Addis Ababa, Ethiopie, janvier 2015, d'adopter une Déclaration et un Plan d'Action sur l'Emploi, la Pauvreté Réduction et Développement Inclusif. Le Plan d'action s'articule autour de six Domaines Prioritaires Clés :

1. Leadership politique, bonne gouvernance et reddition de compte ;
2. L'emploi des jeunes et des femmes;
3. Protection sociale et productivité pour une croissance durable et inclusive;
4. Institutions du marché du travail fonctionnant bien et inclusives;
5. Migration de main-d'œuvre et intégration économique régionale;
6. Partenariat et mobilisation des ressources.

La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec le BIT et d'autres partenaires internationaux, a été invitée à élaborer un programme de prioritaire quinquennal fondé sur ces six domaines prioritaires. En conséquence, la CUA a créé des groupes de travail thématiques pour couvrir chacun des six principaux domaines prioritaires et a préparé un plan de cinq pages contenant les résultats escomptés dans chacun des six domaines. Ce plan a été approuvé par la première session ordinaire du Comité technique spécial sur le développement social et le travail à Addis-Abeba en avril 2015, pour être décliné en un programme détaillé à part entière couvrant une période de cinq ans. Il a été approuvé par le Sommet des Réunion des chefs d'État et de gouvernement à Johannesburg (Afrique du Sud) en juin 2015.

Le présent programme est l'aboutissement des travaux des groupes thématiques. Il cherche à faire en sorte que les pays africains aient la capacité de passer de l'intention à l'action et aboutissent à la création d'emplois décents pour leur population, à une augmentation significative de leur protection sociale et à leur sortie de la pauvreté. La CUA et les CER et leurs partenaires internationaux serviront de catalyseurs majeurs dans cette transition, en lançant des mesures qui aideront à investir dans la capacité des États membres pour réduire le chômage, le sous-emploi et la pauvreté, tout en améliorant de manière significative la protection sociale.

Le Programme aidera les pays à formuler des cadres macroéconomiques solides axés sur l'emploi et leur fournira les outils et les capacités nécessaires pour entreprendre les actions susceptibles d'accélérer l'atteinte des objectifs de ce programme, notamment le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, disposer de planificateurs et de décideurs dotés des compétences et des connaissances nécessaires pour formuler et mettre en œuvre des programmes et des plans d'emploi, exposer les décideurs à des expériences réussies de création d'emplois, de réduction de la pauvreté et de promotion

de la protection sociale sur le continent et ailleurs, et l'amélioration des capacités de collecte, d'analyse et de présentation de données sur le marché du travail, la pauvreté et l'inclusion sociale.

En raison de l'hétérogénéité des pays du continent, le Programme cherche à obtenir, dans la mesure du possible, que des groupes homogènes de pays agissent de concert pour répondre à certaines de leurs préoccupations, d'où la forte attention portée aux actions des CER.

Le contexte politique

Les priorités et les orientations du Programme découlent d'un certain nombre de cadres de politiques définis par l'Union africaine et qui définissent la direction du changement à poursuivre aux niveaux national, régional et continental pour atteindre ses objectifs socio-économiques de transformation, développement et intégration. En particulier, elle s'inscrit pleinement dans l'Agenda 2063 de l'UA et dans son premier plan décennal de mise en œuvre. Elle vise à servir de véhicule par lequel les objectifs, politiques et stratégies de l'Agenda et du Plan pourraient être réalisés dans les domaines de la création d'emplois, la réduction de la pauvreté, la protection sociale pour tous et le développement inclusif. En outre, il convient de rappeler que l'un des grands axes de l'Agenda est la recherche de stratégies pour des hausses de productivité significatives du type qui aurait un impact positif sur les niveaux d'emploi et de revenu et l'éradication de la pauvreté. Le programme jettera les bases d'une action à mener vers la réalisation ultime de cet objectif.

En outre, les domaines prioritaires clés du programme répondent aux priorités de programme énoncées dans d'autres cadres pertinents, notamment la stratégie continentale sur l'emploi, la protection sociale et le développement inclusif - la Déclaration et le plan d'action de Ouaga + 10 adoptés par les Chefs d'État et de gouvernement de l'UA en janvier 2015 - mais aussi le cadre de la politique sociale (CPS), le Plan de protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs ruraux (SPIREWORK); le Programme de modernisation de l'économie informelle; le Programme de productivité pour l'Afrique; le Pacte pour l'emploi des jeunes et des femmes; le Programme détaillé de développement agricole en Afrique (CAADP); la Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique; la Charte de l'UA sur les valeurs et les principes de la fonction publique et de l'administration; la politique de reconstruction et de développement après les conflits (PCRD). Le Programme de productivité pour l'Afrique (Décision de l'Assemblée de l'UA sur la productivité, la compétitivité et l'industrialisation [Assemblée / AU / Dec. (XXVIII), 2010] ont fourni des indications supplémentaires sur l'amélioration de la productivité, en particulier dans le secteur manufacturier.

Tous ces éléments sont incorporés dans les résultats, produits et activités du Programme.

Considérations majeures relatives au programme

1. Intégration économique régionale et mobilité de la main-d'œuvre

L'objectif de l'intégration du continent africain ne sera pas atteint sans la libre circulation des capitaux, du travail et des services. Les politiques et les mesures qui facilitent la libre circulation des travailleurs qualifiés, semi-qualifiés, professionnels et techniques partout dans les régions respectives et même à l'intérieur du continent dans son ensemble ne seront que salutaires pour l'économie africaine en pleine expansion. Cet impératif d'intégration s'inscrit clairement dans les stratégies élaborées dans le présent Programme pour l'autonomisation de la main-d'œuvre africaine, sur la base des régimes de libre circulation des personnes existant au niveau régional.

2. Principe de subsidiarité

Bien que la CUA soit responsable de la supervision de la mise en œuvre du Programme, elle accordera une son attention au fait que les CER sont les piliers de l'intégration économique du continent et sont à bien des égards plus proches des États membres. Les CER sont au stade central de la mise en œuvre. Conformément à l'approche définie par la première mise en œuvre décennale de l'Agenda 2063, les CER doivent adapter le Programme prioritaire quinquennal (PPQ) comme point d'entrée aux États membres. Les CER et les États membres devraient utiliser leurs mécanismes et systèmes de planification régionaux et nationaux pour intégrer le PPQ dans leurs plans et politiques.

En dernier ressort, c'est au niveau des pays que les emplois seront créés et la pauvreté éradiquée. Le Programme visera donc les résultats qui aboutiront finalement aux effets souhaités à ce niveau.

3. Ressources et partenariats

Évidemment, le Programme ne prendra pas son envol sans ressources et la mobilisation de partenariats efficaces au sein de la communauté internationale. Tous les efforts seront faits pour approfondir les partenariats existants en appui à ce programme, en particulier avec le système des Nations Unies, et les donateurs multilatéraux tels que l'UE. Des efforts seront également déployés pour engager plus activement d'autres partenaires de la communauté internationale à travers leurs cadres tels que la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, les Principes directeurs des Nations Unies sur les affaires et les droits de l'homme / Principes de Ruggie, le Pacte mondial des Nations Unies, Entreprises et le G20, le Forum économique mondial. Le soutien des partenaires pour le renforcement du personnel et des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre aux niveaux continental, régional et national sera une des clés du succès du programme.

Les cadres mondial et international pour l'emploi, l'éradication de la pauvreté et l'inclusion sociale tels que les S de protection sociale de l'ONU, l'Agenda pour le changement de l'UE, la Stratégie de protection sociale pour l'Afrique de la Banque mondiale, la Stratégie de travail décent pour l'Afrique et la Stratégie 2013-2022 de la BAD. Tous peuvent être utilisés pour des éléments à l'appui du Programme.

Mise en œuvre et gestion du programme

Le processus de mise en œuvre:

La mise en œuvre du programme est une étape à trois niveaux impliquant l'Union africaine et ses organes, les communautés économiques régionales et les États membres. Les CER et les États membres traduiront le premier PPQ dans leurs systèmes et processus de planification régionaux et nationaux, comme le prévoit le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Les CER et les États membres doivent adapter le PPQ en utilisant les principales responsabilités et les mécanismes suivants:

• Niveau 1: Les communautés économiques régionales:

Ils constituent le point d'entrée des initiatives continentales pour les États membres de la région, concernant les plans décennaux sur le travail, l'emploi, la protection sociale et la sécurité sociale et la productivité.

Les principales responsabilités du Secrétariat du CER sont les suivantes:

- À l'origine, assurer le leadership dans le processus consultatif régional / national;
- Adapter / aligner les plans / lignes directrices à long terme et à moyen terme pour les plans régionaux à long et moyen terme;
- Coordonner la préparation et l'exécution des projets / programmes régionaux;
- Émettre des directives régionales aux États membres;
- Coordonner l'intégration des rapports de suivi et d'évaluation des États Membres dans la région et les soumettre au Comité ministériel pour examen; et
- Diriger la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des projets et programmes régionaux.

Niveau 2: États membres

Le gouvernement est à la tête du pays, avec la pleine participation du secteur privé, des associations nationales, etc.

Dans le cadre de la planification nationale, les principales responsabilités au niveau national sont les suivantes:

- Harmoniser la vision / les plans nationaux avec les perspectives de Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063;
- Diriger / coordonner le processus de mobilisation des ressources et les efforts d'allocation; et

- Diriger / coordonner l'exécution des plans nationaux à moyen terme de l'Agenda 2063
- participer à l'établissement des buts / cibles et au suivi et à l'évaluation.
- Conformément à la résolution L9, la Commission de l'Union africaine doit s'engager avec les États membres et les communautés économiques régionales à fournir une assistance et un appui pour l'élaboration des plans nationaux et régionaux en 2016 et 2017.».

Les ministres des Finances, de l'Économie et de la Planification du développement se sont engagés à intégrer la Déclaration et le Plan d'action sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et l'éradication de la pauvreté ainsi que leur premier programme quinquennal prioritaire aux programmes nationaux et régionaux à long terme. Cela se fait en utilisant les objectifs pertinents, les domaines prioritaires et les cibles du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, ainsi que la situation de référence correspondante.²

Tout comme ce programme a été adopté par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, il devrait aussi être adopté par les organes législatifs nationaux, à savoir les parlements et les assemblées nationales. De même, les CER feront en sorte que l'appropriation soit assurée par la prise de mesures appropriées par leurs organes politiques respectifs.

Le cadre de gestion du programme:

La CUA et chaque CER prépareront un plan de mise en œuvre pour le décollage du Programme. Le plan traitera des questions de capacité telles que les besoins matériels, financiers et de ressources humaines, ainsi que les modalités de suivi et la périodicité de l'évaluation. Il fixera également des échéanciers clairs pour les activités à mener.

La répartition des rôles et des responsabilités met en jeu divers acteurs pertinents investis dans des rôles principaux allant de la coordination, de l'évaluation, de la fécondation croisée et de l'apprentissage croisé, à la mise en œuvre au niveau des pays.

Etats membres	Communautés Economiques Régionales	Union africaine
Domestication et mise en œuvre	Domestication et mise en oeuvre	Coordination
	Ligne directrices de mie en oeuvre	
	Coordination	

² AUC-L9. First five-year priority programme for the implementation of the Declaration and Plan of Action on Employment, Poverty Eradication and Inclusive Development, Ninth Joint Annual Meetings of the African Union Specialized Technical Committee on Finance, Monetary Affairs, Economic Planning and Integration and the Economic Commission for Africa Conference of African Ministers of Finance, Planning and Economic Development, Addis Ababa, 4 and 5 April 2016

Mobilisation de rssources	Mobilisation de ressources	S&E
Développement de capacités institutionnelles	Développement de capacités institutionnelles, évaluation des capacités nationales pour la mise en oeuvre du premier PPQ	Apprentissage croisé
	S&E, et gestion du savoir	Mobilisation de ressources
	Plaidoyer et communication, visibilité du premier PPQ	Advocacy and communication

États membres Communautés économiques régionales Union africaine
 Domestication et mise en œuvre Domestication et coordination de la mise en œuvre
 Directives de mise en œuvre

Unité de soutien au programme

Afin de renforcer la capacité du Département à assumer efficacement les responsabilités supplémentaires qu'impose ce nouveau Programme, une Unité de mise en œuvre du programme sera créée à la Division du travail du Département des affaires sociales. Il sera responsable de la gestion quotidienne du programme sous la supervision générale du directeur. Il veillera à l'administration et à la mise en œuvre concrète de tous les aspects du Programme et à la préparation de tous les rapports requis. Il sera chargé de coordonner la mobilisation des ressources et les partenariats pour la mise en œuvre du programme, le déploiement et le décaissement de ces ressources et la reddition de compte sur leur utilisation.

Coordination avec les CER et les EM:

Au niveau des pays eux-mêmes, un point focal approprié sera désigné par le Gouvernement pour superviser et suivre les éléments du Programme qui doivent être mis en œuvre dans les pays. Un comité national intersectoriel devra également être mis en place pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un tel programme et mener un plaidoyer auprès des dirigeants politiques, du secteur privé et d'autres parties prenantes.

Certains éléments du programme ont été transférés aux CER. Chacun d'entre eux devra désigner un point focal pour surveiller la mise en œuvre du programme, assurer la liaison avec les États membres et la CUA, superviser la préparation des rapports nécessaires et la comptabilité de l'utilisation des ressources, y compris des ressources telles que les assistants techniques.

Gestion financière:

La gestion financière sera conforme aux règles et règlements financiers et comptables de la Commission. En collaboration avec le BIT, le Ministère sollicitera et coordonnera les apports de tous les partenaires collaborateurs et donateurs afin de renforcer les synergies et de fournir des résultats efficaces.

Les CER fourniront également des rapports annuels à leurs organes politiques sur l'efficacité du Programme.

Étape 1: Les États membres préparent et soumettent leur rapport sur la mise en œuvre des projets au secrétariat de leur CER. La préparation du rapport devrait être consultative, impliquant les partenaires sociaux et d'autres acteurs non étatiques. Le rapport devrait être validé par la structure intersectorielle nationale sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif. Les partenaires internationaux fournissent leurs contributions et participent à la validation.

Étape 2: Le Secrétariat de la CUA regroupe les rapports de pays de ses États membres et soumet le rapport consolidé régional au Président de la CUA. Il est conseillé que le rapport régional consolidé soit validé par des organes régionaux compétents, tels que la Conférence des ministres du travail et / ou l'institution régionale de dialogue social. Les partenaires internationaux fournissent leurs rapports et participent à la validation.

Étape 3: La CUA consolide le rapport des CERs pour élaborer le rapport de suivi continental sur la mise en œuvre du Programme. La CUA doit inclure des rapports de partenaires internationaux. Le rapport continental sera soumis au Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi, au Conseil exécutif et à l'Assemblée des Chefs d'État. La CUA peut également partager le rapport avec l'ECOSSOC et le PAP. Le rapport doit être partagé avec le Comité de coordination AUC-CER-BAD-CEA qui supervisera chaque année la mise en œuvre.

Calendrier des rapports:

- a) Examen biennal de la mise en œuvre: Afin de garantir que la mise en œuvre est en bonne voie, un exercice périodique d'évaluation sera entrepris tous les deux ans aux niveaux national, régional et continental. Cela permettra à la gestion du Programme d'identifier les obstacles et les goulots d'étranglement qui entravent les progrès en vue de mettre en place les mesures correctives appropriées.
- b) Évaluation à mi-parcours: Une évaluation à mi-parcours est envisagée au cours de la troisième année de mise en œuvre du programme, à travers l'élaboration du premier rapport de suivi détaillé.
- c) Évaluation détaillée à la fin du programme.

Une fiche de pointage biennal sera préparée et publiée sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme au niveau national.

Les résultats des exercices d'évaluation seront intégrés dans ceux de l'Agenda 2063 ainsi que dans son cadre de résultats et dans le processus du MAEP.

Les composantes substantielles du programme

Domaine Prioritaire Clé 1: Leadership politique, reddition de compte et bonne gouvernance

Introduction

Le Domaine Prioritaire Clé (DPC) fournit le contexte général dans lequel le programme prioritaire quinquennal sera mis en œuvre, y compris l'attention appropriée à l'obligation de rendre compte, à la bonne gouvernance, aux rapports de suivi et évaluation. L'objectif général de ce DPC est de garantir l'émergence d'un leadership et d'un engagement transformationnels aux plus hauts niveaux politiques et de favoriser une culture d'inclusion, d'auto-évaluation et de suivi des résultats. Le leadership politique doit être démontré et renforcé au niveau des États membres et des CER, y compris leurs parlements. Le leadership transformationnel est nécessaire pour que l'Afrique construise une société cohésive et inclusive et offre des possibilités égales d'emploi aux jeunes, aux femmes et à d'autres groupes vulnérables. Grâce à un leadership transformationnel accru, les droits de l'homme sur les marchés du travail africains renforceront la promotion des droits du travail comme stratégie essentielle pour garantir le développement durable et l'élimination de la pauvreté.

L'objectif ultime est d'assurer un alignement complet des politiques continentales, régionales et nationales en matière d'emploi, d'élimination de la pauvreté et de développement inclusif, avec les objectifs et les résultats du premier Plan décennal de l'Agenda 2063. À cet égard, ce DPC servira de base pour la domestication de la Déclaration et du Plan d'action de l'UA sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif aux niveaux national et régional. Il cherchera à favoriser un engagement plus fort avec un plus grand nombre d'organes de l'UA concernés sur les questions de l'emploi, de la pauvreté et de l'inclusion sociale. À cet effet, la mise en œuvre de ce DPC tiendra compte des exigences du Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de la résolution -L9 sur le premier programme quinquennal prioritaire pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan de Action sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif³.

Stratégie :

Renforcement du leadership politique et institutionnel dans les États membres
Promouvoir les droits de l'homme sur les marchés du travail africains
Ouaga + 10 entièrement domestiqués au niveau des CER et des EM
Amélioration de la qualité de la planification des politiques de l'emploi par le renforcement des connaissances et de l'information pour promouvoir la formulation de politiques fondée sur des données probantes à tous les niveaux

Élaborer des directives et des outils pour la planification, le suivi et l'évaluation, y compris des indicateurs sur l'emploi, la protection sociale et le développement inclusif
Mener un dialogue régulier entre la CUA et les CER

Renforcer la cohérence et l'harmonisation des politiques

Les citoyens et les acteurs non étatiques habilités à participer plus
Lignes directrices, formats, mécanismes et outils élaborés pour guider la législation et le développement de programmes

Mener un dialogue régulier entre l'UA et les CER

Cibles

L'Agenda 2063 vise l'amélioration de la gouvernance et l'accroissement de la responsabilité publique dans les États membres. Dans la poursuite des actions menées au titre du DPC 1, les États membres devraient s'efforcer d'atteindre les objectifs fixés dans les domaines prioritaires «Institutions et Leadership» et «Développement participatif et gouvernance locale» du premier Plan décennal de l'Agenda 2063, tels que :

- au moins 70 p. 100 du public reconnaissent que la fonction publique est ... responsable, impartiale et libre de corruption;
- au moins 70% des États membres mettent en œuvre la Charte africaine des valeurs et principes de l'administration publique et tous les gouvernements locaux disposent de capacités administratives et institutionnelles et de pouvoirs fiscaux appropriés tandis que les communautés locales ont une part équitable de l'exploitation des ressources naturelles.

La gouvernance du marché du travail doit satisfaire ces objectifs si elle doit être inclusive, efficace et adaptée aux besoins des groupes de clients.

Stratégies :

Le Programme prévoit donc des actions visant à renforcer les connaissances et l'information sur les défis de l'emploi et de la pauvreté en Afrique comme base pour la formulation de politiques, de programmes et de plans réalistes aux niveaux national, régional et continental. Il aidera également à regrouper les parties prenantes afin de convenir de stratégies pour traiter des questions particulières.

Des capacités seront développées pour l'identification d'indicateurs sur l'emploi, la protection sociale et le développement inclusif, ainsi que des directives et des outils de

planification, de suivi et d'évaluation aux niveaux national, régional et continental. Le leadership institutionnel, en particulier au sein de l'UA / CUA et des CER, sera considérablement renforcé. Des mécanismes seront mis en place pour un dialogue régulier entre l'UA et les CER afin d'obtenir des engagements plus solides envers le Programme et de suivre l'exécution du Programme aux niveaux régional et continental.

Des mesures seront prises pour renforcer la cohérence des politiques et l'harmonisation entre toutes les principales parties prenantes sur les questions intéressant le Programme. Les Nations Unies, les institutions financières internationales, les institutions bilatérales et multilatérales, les banques régionales et continentales de développement sont appelées à adopter des politiques cohérentes avec la présente Déclaration et son Plan d'action, y compris le **PNUAD**.

Les citoyens et les acteurs non étatiques seront habilités à participer plus activement à la gouvernance économique, sociale et politique de leurs pays en recherchant plus énergiquement une plus grande transparence et responsabilité. Des mesures seront mises en place pour enquêter sur les effets de la corruption sur la création d'emplois et sur les mesures d'atténuation.

Les gouvernements ont la responsabilité ultime de création d'emplois et de l'élimination de la pauvreté. Le programme vise non seulement à renforcer leur capacité à poursuivre des politiques et programmes fondés sur des données probantes, mais aussi à créer des plates-formes et des possibilités pour leurs dirigeants de rendre compte de leurs actions envers leurs citoyens, leurs partenaires et leurs pairs. Le Programme les aidera également à avoir Ouaga + 10 entièrement domestiqués dans leur pays et dans leurs CER respectives. Des directives, des formats, des mécanismes et des outils seront élaborés pour orienter la législation et l'élaboration de programmes pour la création d'emplois décents, la protection sociale et le développement inclusif.

En particulier, la CUA, en tant qu'acteur principal dans la mise en œuvre du Programme, devra renforcer ses capacités actuelles grâce au soutien en personnel supplémentaire sous forme de conseillers résidents. Il est également prévu de recruter du personnel d'assistance technique et d'appui aux programmes pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du programme.

Un système sera mis au point pour mesurer l'efficacité des institutions du marché du travail en fonction de critères tels que le professionnalisme, l'efficacité, la réactivité, la responsabilité, l'impartialité, l'absence de corruption, etc. Le système sera testé dans certains États membres.

Le DPC doit atteindre les résultats suivants:

Résultats

Résultat 1: Amélioration du leadership politique, de la reddition de compte de la CUA, des Communautés économiques régionales (CER) et des États membres (EM) démontrée dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Ouaga + 10.

Résultat 2: Amélioration de la cohérence des politiques mises en œuvre en renforçant le lien entre l'emploi, la protection sociale, les politiques macroéconomiques et autres afin de parvenir à un développement inclusif optimal et à l'élimination de la pauvreté.

Résultat 3: Cadre en place et mis en œuvre pour mesurer et rendre compte de l'état du développement inclusif (inclusion sociale), les résultats étant intégrés dans les politiques pertinentes.

Résultat 4: Les citoyens et les acteurs non étatiques en capacité de participer à la gouvernance politique, sociale et économique, à la reddition de compte et à la transparence en matière d'emploi, d'éradication de la pauvreté et de développement inclusif.

Domaine Prioritaire Clé 1: Leadership politique, reddition de compte et bonne gouvernance

DPC 1. Résultat 1: Amélioration de la responsabilité de la CUA, des communautés économiques régionales (CER) et des États membres (EM) démontrée dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Ouaga + 10

Indicateur 1.1: Amélioration de l'implication et de la reddition de compte de la CUA, des organes de l'UA, en particulier du PAP, de l'ECOSOCC, de l'Agence Anticorruption, des CER et des EM dans la mise en œuvre du premier PPQ de Ouaga + 10

Produit 1.1: Emploi, protection sociale et développement inclusif intégrés dans le Comité conjoint de coordination CUA/ CER / BAD / CEA pour assurer la supervision de la mise en œuvre du premier PPQ.

Indicateur 1.1.1: Suivi de l'emploi, de la protection sociale et du développement inclusif intégré au mandat du Comité conjoint de coordination d'ici à 2017

Indicateur 1.1.2: Termes de référence pour le Comité de coordination dans l'exécution de ses rôles et responsabilités sur le suivi de la mise en œuvre du premier PPQ

- Activité 1.1.1. Rédaction du mandat du Comité
- Activité 1.1.2: Inscrire le premier PPQ de Ouaga+10 comme point permanent de l'ordre du jour du Comité conjoint de coordination CUA-CERs-BAD-CEA

Produit 1.2: Mécanismes mis en place pour évaluer et agir sur les effets du manque de transparence et d'une gouvernance inadéquate sur les processus de création d'emplois décents et de développement inclusif

Indicateur 1.2.1: Mécanismes appropriés pour évaluer le manque de transparence et de

gouvernance

Indicateur 1.2.2: Rapports analytiques et recommandations sur la transparence et la gouvernance des organismes concernés

- Activité 1.2.1: Mettre au point des mécanismes, des mesures et des systèmes d'évaluation appropriés à l'usage des EM, des CER et des organes de l'UA, en particulier le PAP, le Conseil consultatif sur la corruption et l'ECOSOCC pour suivre leurs cadres juridiques et politiques relatifs à l'emploi, au développement inclusif
- Activité 1.2.2: Entreprendre des campagnes d'information, de sensibilisation et de communication avec les organes de l'UA, les EM et les CER sur les lignes directrices
- Activité 1.2.3: Soutenir les activités conjointes de suivi par le PAP, l'ECOSOCC, le Conseil consultatif sur la corruption, etc.
- Activité 1.2.4: Effectuer des études de cas dans au moins 10 États membres sur l'impact du manque de transparence et de l'insuffisance de la gouvernance sur la création d'emplois décents

Produit 1.3: Lignes directrices, formats et outils normalisés élaborés pour le suivi de la mise en œuvre du premier PPQ

Indicateur 1.3.1: Recueil des lignes directrices et des formats normalisés

- Activité 1.5.1. Élaboration de lignes directrices et de formats et d'outils normalisés
- Activité 1.5.2: Élaboration d'un modèle de loi et de politique du travail et du travail
- Activité 1.5.3. Organiser un atelier de formation de trois jours comprenant les CER

Produit 1.4: Rapports d'étape de l'évaluation biennale et à mi-parcours de la mise en œuvre du premier PPQ préparés et examinés par les organes compétents de l'UA

Indicateur 1.4.1: Rapports d'avancement de la mise en œuvre du PPQ de la Déclaration et le Plan d'Action de Ouga + 10 produits et examinés par les organes compétents de l'UA

Indicateur 1.4.2: Observations / recommandations des rapports d'évaluation biennale et à mi-parcours diffusés

- Activité 1.4.1. Tous les États membres préparent et adoptent leurs rapports nationaux biennaux en 2018, leur premier rapport détaillé en 2019
- Activité 1.4.2. Recueillir et intégrer les rapports des EM dans les rapports régionaux
- Activité 1.4.3. Préparation du rapport de suivi consolidé sur la mise en œuvre au niveau continental et tenue de la Consultation de S & E sur le premier programme prioritaire quinquennal avec les CER en 2018 et 2019
- Activité 1.4.4: Faciliter les consultations entre les ministères des finances, du travail et de la planification, les partenaires sociaux, les partenaires internationaux et d'autres acteurs clés en 2018 et 2019

Produit 1.5: Évaluation externe indépendante du premier PPQ

Indicateur 1.5.1: Rapport à mi-parcours sur le PPQ produit et examiné

- Activité 1.5.1. Conduite de l'évaluation et préparation d'un rapport
- Activité 1.5.2: Atelier de dissémination organisé et plan de mise en œuvre des recommandations d'évaluation préparées et exécuté

Produit 1.6: Alignement des politiques continentales, régionales et nationales en matière d'emploi, de travail, de productivité et de protection sociale pour une plus grande cohérence avec le premier PPQ de Ouaga+10 et le travail décent

Indicateur 1.6.1: Les politiques continentales, régionales et nationales sont alignées pour une plus grande cohérence avec le premier PPQ de Ouaga + 10 et le travail décent

- Activité 1.6.1: Soutenir la domestication du premier PPQ sur la Déclaration et le Plan d'action dans les CER et les Etats membres
- Activité 1.6.2: Tous les États membres utilisent le cadre stylisé de l'UA pour établir leur situation de référence nationale sur la mise en œuvre du premier PPQ

Produit 1.7: Indicateurs de l'emploi, de la sécurité sociale et de la protection sociale intégrés dans le MAEP

Indicateur 1.7.1: Indicateurs de l'emploi, de la sécurité sociale et de la protection sociale intégrés dans le MAEP

- Activité 1.4.1. Revue du MAEP pour incorporer des indicateurs sur l'emploi, la sécurité sociale et la protection sociale

DPC 1. Résultat 2: Amélioration de la cohérence des politiques mises en œuvre en renforçant le lien entre l'emploi, les droits des travailleurs, la protection sociale, les politiques macroéconomiques et autres afin de parvenir à un développement inclusif optimal et à l'élimination de la pauvreté

Produit 2.1: Lignes directrices, méthodologie et approches d'analyse élaborés et utilisés pour suivre et évaluer une plus grande cohérence des politiques et renforcer le lien

Indicateur 2.1. Lignes directrices, méthodologie et approches d'analyse en place pour le suivi et évaluation

Indicateur 2.2. Nombre d'EM utilisant les lignes directrices, méthodologie et approches d'analyse

- Activité 2.1.1. Élaboration et validation de lignes directrices, méthodologie et approches d'analyse permettant de suivre et évaluer une plus grande cohérence des politiques et d'améliorer le lien

- Activité 2.1.2. Fournir une assistance technique aux États membres et aux CER sur l'utilisation des méthodologies et approches d'analyse et des lignes directrices pour favoriser la cohérence des politiques

Activité 2.1.3. Mettre en œuvre des projets pilotes sur la cohérence des politiques sur la base de projets sélectionnés de partenaires au développement (AGOA, BAD, UE, Banque Mondiale, FMI, etc.)

Activité 2.1.4. Conduire une analyse évaluative de la cohérence des politiques dans des pays sélectionnés et dans 2CER

Activité 2.1.5. Aligner les politiques nationales et régionales de l'emploi avec la Convention 122 de l'OIT et le Premier Programme Prioritaire Quinquennal

2.1.6. Développer et mettre en œuvre un plan de formation et de renforcement des capacités sur la cohérence politique (politiques macroéconomiques, politiques de développement sectorielles, politiques fiscales, politiques des partenaires au développement internationaux, etc) orientée en faveur du travail décent et de l'éradication de la pauvreté.

Produit 2.2: Dialogue tripartite en place sur Doing Business, efficacité et efficacité du marché du travail, éradication de la pauvreté et développement inclusif.

- Activité 2.2.1 Faciliter l'établissement et le fonctionnement des groupes de travail techniques sur i) la protection sociale et la productivité et ii) l'emploi des jeunes et des femmes
- Activité 2.2.2: Réunion biennale des institutions de dialogue social dans toutes les CER

Produit 2.3: Droits de l'homme promus dans les marchés du travail africains

Indicateur 2.3.1. Manuel disponible pour les praticiens

Indicateur 2.3.2. Programme de formation conçu

Indicateur 2.3.3. Nombre de CER et MS mettant en œuvre les droits de l'homme sur les marchés du travail

Indicateur 2.3.4. Nombre d'organisations de partenaires sociaux engagées

Indicateur 2.3.5. Nombre de dialogues politiques et de projets de coopération

Activité 2.3.1. Élaborer un Manuel sur les droits de l'homme sur les marchés du travail Africains pour les praticiens

Activité 2.3.2. Concevoir un programme de formation sur les droits de l'homme dans les marchés du travail africains

Activité 2.3.3. Collaborer avec les partenaires sociaux sur la protection et la promotion des droits de l'homme dans les marchés du travail africains

2.3.3. Soutien à la surveillance, à l'évaluation, au suivi et à l'évaluation des droits de l'homme dans les marchés du travail africains

Activité 2.3.4. Appuyer le dialogue politique, l'échange d'expériences, le partage des connaissances et la coopération en matière de droits de l'homme sur les marchés du travail africains

Activité 2.3.5. Soutien aux CER et aux EM pour la mise en œuvre des droits de l'homme sur les marchés du travail

DPC 1. Résultat 3: Cadre en place et mis en œuvre pour mesurer et rendre compte de l'état du développement inclusif (inclusion sociale), les résultats étant intégrés dans les politiques pertinentes

Indicateur 3.1: Indicateurs sur l'inclusion sociale élaborés et adoptés, et intégrés dans les politiques pertinentes de l'AU, au moins 3 CER et au moins 10 MS
Indicateur 3.2: Existence d'un cadre pour mesurer et rendre compte de l'état du développement inclusif

Produit 3.1: Critères convenus et outils de mise en œuvre élaborés pour mesurer et rendre compte de l'état de l'inclusion sociale

Indicateur 3.1.1: Critères et outils mis au point pour mesurer et rendre compte de l'inclusion sociale

Activité 3.1.1. Service de conseil pour développer les critères et les outils
Activité 3.1.2. Consultation pour valider les critères et outils
Activité 3.1.3. Services consultatifs à 10 États membres sur l'utilisation de critères et d'outils pour mesurer et rendre compte de l'inclusion sociale

Produit 3.2: Capacité développée pour mesurer et rendre compte de l'état de l'inclusion sociale

Indicateur 3.2.1. Nombre d'États membres utilisant les outils et les rapports
Indicateur 3.2.2. Nombre de MS bénéficiant de services conseils

Activité 3.2.1. Renforcer les capacités des États membres sur l'utilisation de critères et d'outils pour mesurer et rendre compte de l'inclusion sociale

Activité 3.2.2: Fournir des services conseils aux États membres sur l'utilisation de critères et d'outils pour mesurer et rendre compte de l'inclusion sociale

Produit 3.3: Plateforme virtuelle établie pour la collaboration avec les organismes concernés sur les bonnes pratiques et le partage des connaissances entre les CER et les États membres pour évaluer l'inclusion sociale et surmonter l'exclusion

Indicateur 3.2.1. Nombre de rapports de la plateforme

Indicateurs 3.2.2. Nombre de publications de la plate-forme

Activité 3.2.1. Définir le format, le contenu et les outils de partage des connaissances de la plate-forme

Activité 3.2.2. Coordonner les membres de la plate-forme d'échange actif et de partage des connaissances

Produit 4.1: Plateformes créées qui permettent aux citoyens et aux acteurs non étatiques (ONG, OSC, organisations communautaires, y compris les organisations de femmes, de jeunes et de groupes de personnes défavorisées et marginalisées) de faire entendre leur voix sur les questions de responsabilité et de transparence

Indicateur 4.1. Nombre de plates-formes de participation efficaces pour les acteurs non étatiques des CER, des EM et des organes de l'UA

Indicateur 4.2. Nombre d'entreprises communes avec des acteurs non étatiques à tous les niveaux

Activité 4.1.1. Faciliter la consultation institutionnelle en ligne avec le PAP, l'ECOSOCC
Activité 4.1.2. Établir / renforcer des partenariats et des projets conjoints sur l'emploi avec des acteurs non étatiques

Activité 4.1.3. Faciliter la consultation en ligne des organes de l'UA, de la CUA, des EM et des CER en consultation avec des acteurs non étatiques sur la préparation des rapports nationaux biennaux de suivi

Acteurs: CER, PAP, ECOSOCC, NEPAD, CUA, PNUD, CEA, OIT, UE, FMI, Banque mondiale, acteurs non étatiques

Domaine Prioritaire Clé 2: Emploi des jeunes et des femmes

Introduction

L'Aspiration 6 de l'Agenda 2063 fait référence à une «... Afrique où le développement est axé sur les personnes, libérant le potentiel de ses femmes et de ses jeunes», renforcé dans l'Objectif 14 sur l'égalité des sexes et dans le cadre de du Plan décennal de l'Agenda 2063. Le DPC-2 sur l'emploi des jeunes et des femmes est également conforme au Plan d'action de la Décennie africaine de la jeunesse, à la politique de l'UA en matière de genre (2013) et à la Décennie des femmes africaines (2010-2020), à l'approche de base pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Toutes ces politiques considèrent l'emploi des jeunes et des femmes comme est un moteur majeur et un catalyseur de l'éradication de la pauvreté et du développement inclusif. L'emploi et la protection sociale sont au cœur des dividendes démographiques.

Au cours des trois dernières décennies, les questions de genre et l'autonomisation des femmes ont bénéficié d'une plus grande visibilité et d'une plus grande attention sur le programme de transformation de l'Afrique au niveau mondial, continental, régional et économique. Toutefois, la transformation des inégalités entre les sexes en termes d'accès aux possibilités d'emploi dans les CER et les EM n'a reçu que peu ou pas d'investissement. Le principal objectif de ce DPC est donc de lancer des actions pour résoudre la situation inquiétante du chômage des jeunes et des femmes, du sous-emploi et de leur marginalisation dans la population active.

Cibles

Le Programme Prioritaire Quinquennal contribuera à la réalisation des objectifs spécifiques du Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Dans le domaine prioritaire «Investissements, emplois et travail décent» et le domaine prioritaire «Industries manufacturières» du plan décennal, les États membres s'efforceront de:

- (i) Réduire d'au moins 25% le taux de chômage de 2013
- (ii) Réduire le taux de chômage des jeunes et des femmes de 2% par an
- (iii) Augmenter de 50% la part de la production manufacturière à forte intensité de main d'œuvre par rapport à son niveau de 2013
- (iv) Accroître la participation des jeunes et des femmes dans les chaînes de valeur agricole intégrées d'au moins 30%.

Pour les pays sortant d'un conflit, dans le cadre du domaine prioritaire «Maintien et rétablissement de la paix et de la sécurité», les États membres doivent réduire d'au moins 50% les niveaux de conflit issus de l'ethnicité, de toutes les formes d'exclusion et des différences religieuses et politiques.

Le Programme tient compte, dans ce DPC, de certains ODD, notamment de l'ODD 8 «... une croissance économique soutenue, inclusive et durable, un emploi plein et productif et un travail décent pour tous». Les buts de cet objectif sont la réalisation de «niveaux plus élevés de productivité économique grâce à la diversification, au transfert de technologie et à l'innovation, notamment en mettant l'accent sur des politiques de développement industriel à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre qui appuient les activités productives, le travail décent et l'entrepreneuriat. ... et encourager la formalisation et la croissance des micro, petites et moyennes entreprises, y compris par l'accès aux services financiers ».

L'ODD4 vise à «assurer une éducation inclusive et de qualité pour tous et à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie». L'un des objectifs est d'augmenter considérablement, d'ici à 2030, le nombre de jeunes et d'adultes possédant les compétences pertinentes, y compris les compétences techniques et professionnelles, pour l'emploi, les emplois décents et l'esprit d'entreprise. L'ODD5 vise à réaliser l'égalité des sexes et à responsabiliser toutes les femmes et les filles. L'égalité genre dans le milieu du travail, le marché et la communauté peut être promue à travers l'application effective des Principes d'Autonomisation des Femmes.⁴ Le PPQ contribuera à mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard de toutes les femmes et des filles sur le marché du travail, à reconnaître et à valoriser les services sociaux de soins non

⁴ Principes d'Autonomisation des Femmes, UNIFEM, Pacte Mondial des Nations Unies, 2010

rémunérés et le travail domestique. Il contribuera également à assurer la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des chances de leadership à tous les niveaux de prise de décision sur les marchés du travail.

L'ODD 8 cherche à protéger les droits des travailleurs et à promouvoir des environnements de travail sûrs pour tous, y compris les migrants, en particulier les femmes migrantes, et à élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale pour l'emploi des jeunes. Les ODD s'efforcent également « d'atteindre un emploi productif et plein et un travail décent pour toutes les femmes et les hommes, y compris pour les jeunes et les personnes handicapées et l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale », d'ici 2030 (objectif 8.5), Réduire d'ici à 2010 la proportion de jeunes qui ne sont ni dans l'emploi, l'éducation ou la formation » (Cible 8.6). En 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale pour l'emploi des jeunes et mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.

Stratégies

Ce premier programme Prioritaire Quinquennal vise à identifier les stratégies, les politiques et les programmes clés qui assurent la création d'emplois de qualité pour les jeunes et les femmes, conformément à l'objectif annuel de réduction de deux pour cent du taux de chômage tout en soutenant l'atteinte d'autres cibles de l'Agenda 2063, ainsi que le Cadre de résultats du PDDAA pour la période 2015-2025 et la Déclaration de Malabo, entre autres. L'Initiative de la CUA / BIT / CEA sur l'emploi des jeunes sera mise en œuvre comme un programme phare dans le cadre de ce DPC. Une attention particulière sera accordée à la promotion de l'emploi rural décent pour les jeunes et l'emploi des femmes, y compris dans les activités agricoles et d'alimentation, dans les TIC à travers le cadre du projet 'Travail numérique en Afrique'; dans la culture et le développement social par le biais de la 'Stratégie de l'UA sur l'entrepreneuriat social'; et dans la reconstruction après les conflits par le biais de la politique de reconstruction et de développement post conflit.

Le programme élaborera des cadres macroéconomiques, des lignes directrices, et du matériel de formation adaptés aux jeunes et aux femmes afin de renforcer la capacité des planificateurs et des décideurs aux niveaux national, régional et continental et de développer des politiques macroéconomiques sensibles aux jeunes et aux femmes

Le programme aidera également à concevoir de meilleures stratégies pour améliorer la qualité des emplois existants et à concevoir de meilleures stratégies et législations pour la création d'emplois et le développement des compétences des femmes et des jeunes, y compris des personnes handicapées et d'autres groupes défavorisés sur le marché du travail. Il sera tenu compte de l'approche du cycle de vie et des déficits de travail décent tels que le travail des enfants et les discriminations liées à l'âge et au sexe. Il mènera des études sur les initiatives de création d'emplois, y compris les activités de valorisation et de bénéficiation, en vue de proposer des stratégies à l'usage des pays africains dans leurs programmes de création d'emplois, notamment dans les secteurs agricole,

agroalimentaire et informel. Des guides, des cédéroms et des directives sur la planification de l'emploi et des stratégies pour accroître la productivité seront élaborés à l'intention des planificateurs. Des mesures seront prises pour harmoniser les politiques, les programmes et les pratiques aux niveaux régional et continental dans des domaines tels que l'EFTP et la STEM et le Fonds pour les femmes africaines.

En outre, pour résoudre le problème des inadéquations de compétences qui entravent les perspectives d'emploi des femmes et des jeunes, des mesures seront prises pour aligner l'EFTP et les autres politiques et programmes d'éducation et de formation sur les besoins du marché du travail. Une attention particulière sera accordée à la nécessité de créer ou d'élargir les possibilités d'emploi pour les femmes, les jeunes, les réfugiés et les personnes déplacées dans les pays sortant d'un conflit, conformément à la politique de reconstruction et de développement post-conflits de l'UA.

La création de valeur ajoutée et la **beneficiation** sont maintenant des stratégies de transformation qui ont été reconnues comme des facteurs potentiellement puissants de croissance de l'emploi décent. Les objectifs d'industrialisation et de transformation inscrits dans les principaux cadres pertinents de l'UA - Vision 2063, AIDA, Vision minière, PIDA, PDDAA, etc. - accordent une grande importance à ces deux facteurs de développement. En ce qui concerne le travail décent, des efforts seront déployés pour soutenir la création d'emplois dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre avec une productivité élevée et pour promouvoir la productivité dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre avec une faible productivité. Des études sur les meilleures pratiques seront menées en vue de les faire tester au moyen de projets pilotes et d'élaborer des stratégies pour les reproduire dans un grand nombre de pays. Les jeunes et les femmes sont les plus touchés par les accidents du travail et ont besoin de mesures spécifiques.

Tous les efforts seront déployés pour s'assurer que les actions sont fondées sur des données probantes et que la capacité de recueillir des données sur la situation des femmes et des jeunes sur le marché du travail est suffisamment développée.

Stratégies :

- *Développer des cadres macroéconomiques, des lignes directrices, des formats et du matériel de formation sensibles aux jeunes et aux femmes*
- *Renforcer la capacité des planificateurs et des décideurs*
- *Formuler de meilleures stratégies et législations pour la création d'emplois et le développement des compétences*
- *Entreprendre des activités de formation sur les techniques de planification*
- *Effectuer des études sur les initiatives de création d'emplois*
- *Mettre en œuvre des projets pilotes pour tester les stratégies identifiées pour accroître les niveaux d'emploi et de productivité*
- *Conduire des programmes de formation sur les techniques d'intégration*
- *Aligner l'EFTP et les autres politiques et programmes d'éducation et de formation sur les besoins du marché du travail*
- *Créer ou élargir les possibilités d'emploi pour les femmes, les jeunes, les réfugiés et les personnes déplacées dans les pays sortant d'un conflit;*

- *Promouvoir l'application des Principes d'Autonomisation des Femmes*

Trois résultats sont prévus dans la mise en œuvre de ce DPC.

Résultats

Résultat 1: Emploi des jeunes et des femmes intégré dans les politiques, programmes et lois pertinents de l'UA, des CER et des États membres

Résultat 2: L'EFTP et les politiques, stratégies et programmes de l'emploi harmonisés et opérationnels en en faveur de l'emploi des femmes et des jeunes

Résultat 3: Participation inclusive des femmes et des jeunes aux initiatives d'emploi dans les pays sortant d'un conflit, conformément à la politique de reconstruction et de développement post-conflit (PCRD) de l'UA

DPC 2. Résultat 1: L'emploi des jeunes et des femmes est intégré dans les lois, politiques et programmes pertinents de l'Union africaine, des CER et des États membres

Indicateur 1.1: Intégration de l'emploi des femmes et des jeunes dans les politiques de l'UA, des EM et des CER

Indicateur 1.2: Lignes directrices et outils mis au point pour améliorer la capacité d'intégrer l'emploi des jeunes et des femmes dans les politiques macroéconomiques et de développement à tous les niveaux

Indicateur 1.3: Le travail décent pour les femmes et les jeunes promu par la révision de la législation du travail dans les États membres

Produit 1.1: Lignes directrices élaborées et mises en œuvre pour intégrer l'emploi pour les jeunes et les femmes dans toutes les politiques de l'UA et des CER concernées en ce qui concerne les lois, politiques et programmes harmonisés

Indicateur 1.1.1: Lignes directrices opérationnelles dans la CUA et les CER, et mises en évidence dans les documents relatifs aux politiques et aux programmes

• Activité 1.1.1: Élaboration de lignes directrices, d'outils et de manuels de formation, •
Activité 1.1.2: Formation des formateurs pour le personnel de toutes les CERs, la CUA et ses structures opérationnelles (IBAR, etc.)

• Activité 1.1.3: Élaborer et mettre en œuvre un projet «Digital Work Africa»

• Activité 1.1.4. Revue et opérationnalisation de l'initiative conjointe AUC / BAD / OIT / CEA sur l'emploi des jeunes

Activité 1.1.5. Promouvoir l'application des Principes d'Autonomisation des Femmes

Produit 1.2: Sécurité et santé au travail sur les lieux de travail pour les femmes et les jeunes promue et mise en œuvre

Indicateur 1.2.1: Les normes pour l'amélioration du contexte du travail décent pour les

femmes et les jeunes sont systématisées, documentées et promues par l'intermédiaire de la CUA et de toutes les CER

Indicateur 1.2 2: Développement et mise en œuvre du programme de formation et de renforcement des capacités de la main-d'œuvre des jeunes et des femmes

Indicateur 1.2 3: Nombre de séances de formation sur le programme de formation et de renforcement des capacités de la main-d'œuvre des jeunes et des femmes menées

- Activité 1.2.1: Conduire une formation sur la sécurité et la santé au travail pour les spécialistes des ressources humaines et de la sécurité sociale, les partenaires sociaux et les inspections du travail
- Activité 1.1.2: Élaborer des documents spéciaux de sensibilisation et de plaidoyer sur les enfants en général, en mettant l'accent sur les jeunes filles, afin de prévenir les déficits de travail décent et le travail des enfants
- Activité 1.2.3: Développer et introduire des modules de sécurité et de santé au travail dans les écoles, avec des modules spécifiques pour la plupart des secteurs dangereux de l'emploi (agriculture, construction, exploitation minière)

Résultat 1.3: Élaboration et promotion de stratégies clés pour l'identification de modèles de bénéficiation valorisation réussis menant à la création de valeur ajoutée, à la création d'emplois décents, à l'acquisition / amélioration de compétences, etc. pour les femmes et les jeunes d'Afrique

Indicateur 1.3.1: Modèle de document sur les politiques et processus de planification et de mise en œuvre

Indicateur 1.3.2. Nombre de projets pilotes dans les CER et les EM

- Activité 1.3.1. Élaboration de processus de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques et stratégies de bénéficiation à tous les niveaux, y compris la **composante des effectifs qualifiés** en collaboration avec le Gouvernement du Botswana;
- Activité 1.3.2. Promouvoir des projets pilotes sur l'agriculture / l'agroalimentaire et les minéraux dans **des EM**

Produit 1.4. Renforcement de la coopération régionale pour la mise à l'échelle d'approches réussies pour l'emploi des femmes et des jeunes dans l'agriculture et l'agroalimentaire

Indicateur 1.4.1. Des mécanismes de coordination et de coopération Sud-Sud sont en place au niveau de l'AUC / CER pour soutenir les EM dans la mise à l'échelle des approches réussies

- Activité 1.4.1: Élaborer et diffuser des politiques et des documents sur les politiques et les programmes sur le travail décent, l'emploi rural et l'agroalimentaire pour les femmes et les jeunes
- Activité 1.4.2 **Faciliter la coopération Sud- Sud dans les approches** à succès pour l'emploi des femmes et des jeunes dans l'agriculture et l'agroalimentaire

- Activité 1.4. 3. Développer un réseau de services consultatifs agricoles pour les femmes et les jeunes
;

Produit 1.5: Information sur le marché du travail pour les femmes et les jeunes ventilée par sexe et par âge, recueillie et déclarée pour faciliter la planification et la mise en œuvre, en collaboration avec la RECS,

Indicateur 1.6.1 Rapport continental et régional sur l'emploi des jeunes et des femmes
Indicateur 1.6.2: Les enquêtes auprès des ménages **intégrant mieux** l'information sur l'utilisation du temps pour évaluer la qualité et la valeur du travail non rémunéré des femmes dans les États membres de l'UA

- Activité 1.5.1: Faciliter la production, la publication et la diffusion du profil d'emploi national, régional et continental des jeunes et des femmes biennal
- Activité 1.6.2: Appui à la réalisation d'enquêtes auprès des ménages dans 5 EM qui intègrent mieux l'information sur l'utilisation du temps pour apprécier la qualité et la valeur du travail non rémunéré des femmes

DPC 2 Résultat 2: TVET continentale et politiques, stratégies et programmes de l'emploi harmonisés et opérationnels à l'appui de l'emploi des femmes et des jeunes

Produit 2.1: Cadres régionaux d'EFTP élaborés, harmonisés et alignés sur le cadre continental

Indicateur 2.1.1: Plate-forme opérationnelle entre l'UA et les CER pour l'élaboration, l'harmonisation et l'alignement de l'EFTP et des politiques de l'emploi en faveur des jeunes et des femmes

- Activité 2.1.1. Examens de l'EFTP et des politiques d'orientation professionnelle et de conseil dans les CER et formulation de stratégies d'harmonisation
- Activité 2.1.4 Assistance technique pour que les politiques et programmes régionaux soient harmonisés

Produit 2.2: Des systèmes régionaux d'EFTP facilités pour assurer un meilleur accès aux enseignements STEM par les femmes et les femmes

Indicateur 2.2.1: Nombre de CER dotées de systèmes d'EFTP favorisant l'accès aux STEM pour les jeunes et les femmes

Indicateur 2.2.2: Nombre de femmes qui suivent une formation et un enseignement de troisième niveau en STEM

- Activité 2.2.1. Mette en place des stratégies et programmes visant à accroître l'inscription des femmes et des jeunes dans les CER et les EM

KPA 2 Résultat 2: TVET continentale et politiques, stratégies et programmes de l'emploi harmonisés et opérationnels à l'appui de l'emploi des femmes et des jeunes

KPA 2 Résultat 3: Participation inclusive des femmes et des jeunes aux initiatives d'emploi dans les pays sortant d'un conflit, conformément à la politique de reconstruction et de développement de l'UA dans les pays post-conflit (PCRD)

Indicateur 3.1: Nombre de projets d'emploi des jeunes ~~de l'UA~~ dans les pays post-conflits qui assurent une participation adéquate des femmes et des jeunes

Indicateur 3.2 .: Nombre de pays post-conflits partageant les meilleures pratiques et l'expertise en politiques sur la promotion de l'emploi des jeunes, y compris les programmes des partenaires internationaux

Indicateur 3.3: Appui de la coopération technique intra-africaine aux pays post-conflits pour améliorer leurs politiques et institutions sur le marché du travail

Produit 3.1: Projets / programmes régionaux «à impact rapide» sur l'emploi des jeunes et des femmes dans les pays sortant d'un conflit, conçus et mis en œuvre

Indicateur 3.1.1: Nombre de projets à impact rapide financés et opérationnels dans les pays sortant d'un conflit

Indicateur 3.1.2: Nombre de pays post-conflit ayant des projets à impact rapide

- Activité 3.1.1. La domestication de la Déclaration et du Plan d'action, y compris l'identification et la préparation de projets à impact rapide avec une participation adéquate des jeunes et des femmes dans les pays sortant d'un conflit en collaboration avec les CER,

- Activité 3.1.2. Consultation de validation sur les projets à impact rapide

Produit 3.2: Les pays sortant d'un conflit qui ont la capacité de mettre en œuvre des politiques et programmes d'emploi pour les jeunes, les femmes, les réfugiés et les personnes déplacées

Indicateur 3.2.1: Nombre de projets d'assistance technique dans les pays sortant d'un conflit

Activité 3.2.1: Assistance technique sur les stratégies de mise en œuvre des politiques et programmes de création d'emplois dans les pays sortant d'un conflit, pour les jeunes, les femmes, les réfugiés et les personnes déplacées

- Activité 3.2.2: Réunion de consultation des pays sortant d'un conflit sur les stratégies de création d'emplois pour les jeunes, les femmes, les réfugiés et les personnes déplacées

- Activité 3.1.3: Projets d'impact rapide mis en œuvre dans les CER

Acteurs: CER, PAP, ECOSOCC, NEPAD, CUA, BAD, PNUD, CEA, OIT, FAO, UNESCO, FNUAP, Banque mondiale, FMI, acteurs non étatiques

Domaine Prioritaire Clé 3: Protection sociale et productivité pour une croissance durable et inclusive

Introduction

Ce DPC vise à faire en sorte que le droit à la protection sociale et les questions de mesures de la productivité soient abordées par les gouvernements africains avec l'attention qu'ils méritent en concevant des cadres juridiques, des politiques et des programmes aux niveaux continental, sous régional et national afin de les étendre à tous Africains.

Les problèmes de productivité touchent la majorité de la main-d'œuvre africaine, en particulier les travailleurs du secteur informel, des MPME et de l'agriculture de subsistance, et expliquent les niveaux élevés de sous-emploi et de pauvreté dans l'économie africaine ainsi que les inégalités sur les marchés du travail du continent.

La protection sociale et l'amélioration de la productivité sont essentielles aux efforts visant à réduire le sous-emploi et la pauvreté et à promouvoir des emplois décents dans ces secteurs. Le DPC 3 s'inscrit donc dans le cadre de l'Aspiration 1 de l'Agenda 2063 dont l'objectif est d'atteindre «un niveau de vie élevé, une qualité de vie et un bien-être pour tous les citoyens» en assurant une sécurité sociale et une protection sociale minimale à tous; l'accroissement des revenus et des emplois décents pour la main-d'œuvre; et améliorer la santé et la nutrition des citoyens.

Ces objectifs et aspirations constituent les principaux piliers du Cadre de politique sociale de l'UA de 2008 et convergent avec le Plan de protection sociale de l'ONU, qui soulignent la nécessité d'améliorer les niveaux de productivité et d'étendre la protection sociale de tous les travailleurs dans l'économie, de manière à faciliter leur transition vers des emplois décents.

Cibles

Pour relever les défis de l'Afrique dans les domaines de la protection sociale et de l'amélioration de la productivité, les objectifs de l'Agenda 2063 sont les suivants:

- au moins une protection sociale de base est mise à la disposition de tous les Africains à travers des socles de protection sociale définis au niveau national en accordant une attention particulière aux droits des groupes vulnérables et conformément à la Recommandation n ° 202
- Élargir les régimes d'assurance sociale pour couvrir au moins 20% des travailleurs du secteur formel et de la population active rurale d'ici 2023
- réduire la pauvreté de la population africaine d'au moins 30% et celle des femmes de 50%.

- couverture de sécurité sociale pour au moins 20% du secteur informel et de la main-d'œuvre rurale; et
- au moins 30% des personnes appartenant à des groupes vulnérables (personnes handicapées, personnes âgées, etc.) ont accès à la protection sociale.
- réduction de la pauvreté de la population africaine d'au moins 30% et de 50% pour les femmes.

Le Programme appuiera la réalisation de ces objectifs en plus de ceux qui visent à améliorer la productivité et la compétitivité, à savoir:

- réduire le sous-emploi d'au moins 50%;
- réduire les inégalités d'au moins 20% par rapport à leur niveau de 2013;
- avoir au moins 20% d'entreprises du secteur informel migrant dans le secteur formel, dont 50% seront possédées par des femmes; et
- doubler la productivité des facteurs agricoles.

Tout en appelant les gouvernements africains à «mettre en place des systèmes et des mesures de protection sociale appropriés au niveau national, y compris les socles ...», ils visent également à «... assurer une couverture substantielle des pauvres et des vulnérables» d'ici 2030 ; la cible 8.2 des ODD cherche à atteindre des niveaux plus élevés de productivité économique grâce à la diversification, à l'amélioration technologique et à l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ».

La cible 8.3 prévoit la promotion de «... des politiques axées sur le développement qui appuient les activités productives, la création d'emplois décents, l'esprit d'entreprise, la créativité et l'innovation et encouragent la formalisation et la croissance des micro, petites et moyennes entreprises, y compris par l'accès aux services financiers ". La cible 4 vise à promouvoir la productivité verte en améliorant progressivement l'efficacité des ressources mondiales vers des modes de consommation et de production durables dans la production et la consommation.

Le DPC contribuera à l'objectif 10 des ODD sur la réduction de l'inégalité, grâce à des politiques appropriées de salaires et de protection sociale qui «permettront d'atteindre et de maintenir la croissance du revenu des 40% de la population à un taux supérieur à la moyenne nationale». Il contribue également à l'objectif 1 de l'ODD sur l'éradication de la pauvreté.

Stratégies

Des cadres, des lignes directrices et des outils seront élaborés pour être utilisés par la CUA, les CER et les États membres dans les programmes visant à accroître la productivité globale des facteurs et la protection sociale, en particulier dans les secteurs informel et agricole et pour les travailleurs domestiques. Des études seront menées sur diverses questions liées à la productivité, à la compétitivité, à la protection des travailleurs

et à la sécurité. Des programmes de renforcement de la productivité seront offerts aux MPME, aux secteurs public et agricole. La productivité verte sera également encouragée.

Des politiques et des programmes de modernisation et de formalisation du secteur informel seront encouragés et des mesures seront également prises pour augmenter les niveaux de productivité des micro, petites et moyennes entreprises. Des données et des informations seront recueillies pour une meilleure compréhension du secteur informel dans les efforts visant à formuler des programmes tendant à accroître leurs niveaux de productivité ou à les faire progresser dans l'économie formelle. Une stratégie de l'entrepreneuriat social pour l'Afrique sera développée pour aider à augmenter les avantages à tirer de l'économie sociale.

Stratégie

- Développer une stratégie de l'entrepreneuriat social de l'UA
- Assurer une protection sociale efficace aux travailleurs des PME
- Domesticquer le Plan de protection sociale de l'économie informelle et des travailleurs ruraux (SPIREWORK)
- Élaborer un protocole sur le droit à la protection sociale et à la sécurité sociale, protocole à la Charte des droits des personnes et des peuples et un agenda social de l'Agenda 2063
- Aider les États membres à formuler leurs plans de protection sociale
- Aider les États membres à élaborer des régimes d'assurance-chômage
- Concevoir des stratégies pour moderniser l'économie informelle afin de faciliter la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, y compris des programmes de développement et de promotion des petites entreprises.
- Formuler des stratégies et des programmes qui augmentent la productivité et les revenus, ciblant les MPME, le secteur public et le secteur agricole;
- Promouvoir la productivité verte
- Développer un indice de productivité et de compétitivité pour l'Afrique
- Créer un Centre africain pour la promotion de la productivité et des MPME.

Les activités tendront également à lancer des actions de la part des gouvernements et des CER pour formuler des politiques et des programmes et renforcer les mécanismes existants aux niveaux national et sous régional ou créer des mécanismes assurant une protection et une couverture efficaces à tous les travailleurs, Secteur privé et l'agriculture et les PME de manière à accroître leur productivité et à réduire leur vulnérabilité. Les travailleurs les plus démunis, comme les travailleurs domestiques, les petits agriculteurs et les agriculteurs de subsistance recevront une attention particulière. Des mesures seront prises pour que le plan de protection sociale de l'économie informelle et des

travailleurs ruraux (SPIREWORK) soit domestiqué et pleinement appliqué par les États membres. L'Initiative spéciale de protection sociale des PME sera également mise en œuvre. En outre, les États membres seront encouragés et soutenus à mettre en place des régimes d'assurance-chômage.

Un protocole additionnel à la Charte de l'UA relatif aux droits des personnes et des peuples sur le droit à la protection sociale et à la sécurité sociale et un agenda social de l'Agenda 2063 seront élaborés.

Les États membres bénéficieront d'une assistance pour élaborer leur plan de protection sociale et adopteront des stratégies pour financer la mise en œuvre des politiques de sécurité sociale et de protection sociale qui couvriront les travailleurs de l'économie informelle, y compris les travailleurs domestiques, les travailleurs migrants et les travailleurs agricoles.

Un indice de productivité et de compétitivité pour l'Afrique sera créé. En 2018, un Centre de promotion de la productivité et des MPME africaines sera mis en place.

Résultats

Résultat 1: La protection sociale et la couverture de la sécurité sociale ont augmenté en Afrique.

Résultat 2: Augmentation de la productivité et l'amélioration de la compétitivité dans les économies africaines.

Résultat 3: Transition progressive de l'économie informelle vers l'économie formelle facilitée.

KPA 3 résultat 1: Protection sociale et couverture de la sécurité sociale élargie en Afrique

Indicateur 1.1 .: Nombre de pays ayant déclaré une augmentation de la protection sociale et de la couverture sociale

Indicateur 1.2 Nombre de CER et d'EM qui ont domestiqué le Plan de protection sociale pour l'économie informelle et les travailleurs ruraux (SPIREWORK)

Indicateur 1.3. Nombre d'EM ayant un régime d'assurance-chômage

Produit 1.1. Le cadre de la protection sociale et de la sécurité sociale pour tous élaboré et mis en œuvre par l'UA

Indicateur 1.1. 1. Le Protocole additionnel sur la sécurité sociale et la protection sociale de la Charte des droits des personnes en place

Indicateur 1.1. 2. L'Agenda social de l'Agenda 2063 en place

- Activité 1.1.1. Élaborer et promouvoir le Protocole sur la sécurité sociale et la protection sociale à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ,
- Activité 1.1.2. Élaborer et promouvoir l'Agenda social de l'Agenda 2063

- Activité 1.1.3. Effectuer une étude sur le financement des politiques de sécurité sociale et de protection sociale en Afrique pour étayer le dialogue politique et technique avec les Ministères des finances, de l'économie et de la planification du développement
- Activité 1.1.4. Soutenir le dialogue politique, y compris avec le Parlement panafricain, pour la réalisation effective du droit à des garanties minimales de protection sociale (sécurité du revenu et santé) et au respect des principes d'égalité et d'inclusion sociale,
- Activité 1.1.5. Établir une plate-forme de coordination de la protection sociale et de la sécurité sociale pour la planification, le suivi et l'évaluation, à tous les niveaux
- Activité 1.1.6: Appuyer les CER, l'UEMOA et les EM pour domestiquer SPIREWORK
- Activité 1.1.7: Organiser une conférence continentale sur la sécurité et la santé au travail en Afrique.
- Activité 1.1.8: Élaborer un programme d'assistance technique pour améliorer la qualité service des institutions de sécurité sociale en Afrique,
- Activité 1.1.9: Promouvoir les systèmes d'assurance-chômage dans les EM,

Produit 1.2: Systèmes fonctionnels, directives et outils en place pour la planification, le suivi et l'évaluation de SPIREWORK, et mis en œuvre aux niveaux national, régional et continental

Indicateur 1.1.1: Lignes directrices, outils, etc. en place et opérationnels pour la mise en œuvre de SPIREWORK et des initiatives spéciales sur la protection sociale dans les États membres de l'UA et les CER

Indicateur 1.1.2. Nombre de CER et de SP qui domestiquent et mettent en œuvre SPIREWORK et les initiatives spéciales

Indicateur 1.1.3. Augmentation de la protection sociale des travailleurs de l'économie informelle et des travailleurs ruraux et des membres de leur famille

Indicateur 1.1.4. Proportion de travailleuses de l'économie informelle et du secteur rural couvertes par des régimes de protection sociale

- Activité 1.1.1. Élaborer la documentation technique sur SPIREWORK / Planification, suivi et évaluation des initiatives spéciales dans les CER et les EM;
- Activité 1.1.2 Domestiquer SPIREWORK ,le Programme spécial de l'UA sur la protection sociale pour les PME et l'Initiative spéciale de l'UA sur la protection sociale des travailleurs domestiques dans les processus de planification, de mise en œuvre et de suivi des RECS / UEMOA et de leurs EM
- Activité 1.1.3. Diffuser et vulgariser les outils de communication SPIREWORK aux États membres, aux CER, aux partenaires internationaux et aux principaux acteurs concernés, aux décideurs, aux parlements, aux institutions sociales et économiques, aux partenaires sociaux, aux collectivités locales, etc.

Résultat 1.3. Réduction des risques de catastrophe et mécanismes de soutien à la protection sociale mis en place pour faire face aux situations de post-conflit et de catastrophe dans les CER et les EM

Activité 1.3.1. Soutenir la réduction des risques de catastrophe et les mécanismes de soutien de la protection sociale pour faire face aux situations de post-conflit et de catastrophe dans les CER et les EM

Résultat 1.4. Cohérence politique et programmatique assurée entre la protection sociale et la productivité

Indicateur 1.41. Renforcement du dialogue et coordination entre acteurs clés sur la cohérence des politiques et des programmes

Indicateur 1.5.2. Promotion de modèles de cohérence politique et programmatique

- Activité 1.4.1. Organiser des ateliers régionaux / sous-régionaux pour discuter de l'amélioration de la contribution de la protection sociale aux augmentations de la productivité et au travail décent pour discuter des outils existants (FAO, PNUD, BIT, Banque mondiale, etc.) pour la cohérence politique et programmatique entre la protection sociale, les politiques de développement, en particulier l'agriculture

- Activité 1.4.2. Identifier 2-3 pays où les partenaires peuvent explorer les liens efficaces entre les bénéficiaires de la protection sociale et les interventions productives et de promotion des moyens de subsistance, et utiliser cette expérience pour plaider en faveur d'une stratégie à long terme autour des stratégies intégrées de réduction de la pauvreté

KPA 3 résultat 2: Augmentation de la productivité et amélioration de la compétitivité dans les économies africaines

Produit 2.1: Renforcement et développement de plateformes et de processus inclusifs pour promouvoir la compétitivité et la productivité

Indicateur 2.1.1. Nombre de projets de coopérations techniques établis avec des organisations de productivité d'autres régions et avec des partenaires internationaux

- Activité 1.2.1: Forger des partenariats avec des organisations et institutions internationales pour promouvoir la compétitivité et la productivité dans les pays africains (par exemple, le BITIT, l'APAP, le PNUE, l'ONUDI, l'Organisation asiatique de la productivité, etc.)
- Activité 1.2.2: Faciliter la réunion des parties prenantes sur les stratégies de coopération pour la promotion de la compétitivité et de la productivité dans les Etats membres

Produit 2.2: Programmes de renforcement des capacités en matière de productivité pour les MPME, les secteurs agricole et public élaborés et mis en œuvre au niveau des CER, avec un ciblage sur les femmes et les jeunes

Indicateur 2.2.1. Programmes de renforcement des capacités des MPME en gestion de la productivité élaborés et mis en œuvre

Indicateur 2.2.2. Nb d'EM avec des programmes de productivité ciblant les MPME et le secteur public

Indicateur 2.2.3. Développement du programme de l'UA sur la productivité verte et durable

Indicateur 2.2.4. Nombre de CER et d'EM avec la composante Productivité verte dans leurs politiques et programmes

- Activité 2.2.1: Mettre en œuvre le Programmes de renforcement des capacités des MPME en gestion de la productivité dans toutes les CER, UEMOA et 2 EM par REC,
- Activité 2.2.2: Appui à la mise en œuvre d'un programme sur la productivité verte et le développement durable dans les CER et les EM
- Activité 2.2 3: Promouvoir le programme de renforcement des capacités en matière de productivité dans les services publics et l'administration au niveau des CER des États membres / UEMOA,

Produit 2.3: Indice de productivité et de compétitivité pour l'Afrique mis au point et en place

Indicateur 2.3.1. : Création de l'indice de productivité et de compétitivité de l'UA

Indicateur 2.3.2. Premier rapport sur la productivité et la compétitivité de l'UA

- Activité 2.3.1 Développement de l'indice et test dans les Etats membres
- Activité 2.3.2. Atelier de validation de l'index et de la stratégie par le Groupe de travail technique de l'UA sur le SIMT et l'économie informelle
- Activité 2.3.3 Premier rapport sur la productivité et la compétitivité de l'UA,
- Activité 2.3.4. L'Agenda Productivité pour l'Afrique de l'UA domestiqué dans tous les RECS

Produit 3: Création d'un Centre africain pour la productivité et les Petites Entreprises

Indicateur 3.1. Rapport d'étude validé

Indicateur 2.1. Décision portant création du Centre

- Activité 3.1.1: Conduite de l'étude de faisabilité technique, financière et organisationnelle sur la création du Centre
- Activité 3.1.2: Obtenir une décision de l'Assemblée sur les modalités d'établissement du Centre

Résultat 3: Transition progressive de l'économie informelle vers l'économie formelle facilitée.

Produit 3.1: Programme de modernisation de l'économie informelle domestiqué par les CER et les EM, en synergie avec les instruments du BIT (Recommandation no 204 concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, Recommandation (n0 202) sur les socles de protection sociale)

Indicateur 3.1.1. Nombre de CER et de MS avec un programme de modernisation de l'économie informelle pour promouvoir la transition de l'économie informelle à l'économie

formelle

Indicateur 3.1.2: Proportion d'entreprises de l'économie informelle migrant en entreprises formelles

Indicateur 3.1.3: Pourcentage d'entreprises informelles migrant en entreprises formelles appartenant à des femmes

Indicateur 3.1.4. Proportion de l'emploi informel dans les emplois non agricoles, selon le sexe

- Activité 3.1.1. Faciliter la domestication du programme et des instruments du BIT par les CER / UEMOA et les États membres
- Activité 3.1.2. Développer des ateliers de formation nationaux et internes pour les CER et la CUA, sur l'alignement des politiques de développement, des lois et règlements ... avec les besoins, les attentes et les spécificités de l'IE

Produit 3.2: Statistiques sur le statut économique et social de l'économie informelle

Indicateur 3.3.1. Disponibilité du système de mesure de l'économie informelle par l'UA

Indicateur 3.3.2. Modèle de rapport sur l'économie informelle de trois ans

Indicateur 3.3.3. Premier rapport triennal sur l'économie informelle

- Activité 3.2.1. Développer un système de mesure de l'économie informelle de l'UA pour validation par la réunion du Groupe de travail technique du SIGL et de l'économie informelle
- Activité 3.2.2. Produire tous les 3 ans le Rapport sur l'économie informelle de l'UA

Produit 3.3: Programme pour le développement et la promotion des petites entreprises (PE) en place au niveau continental, dans les CER et dans les EM pilotes

Indicateur 3.3.1. Programme disponible

Indicateur 3.3.2. Nombre de CER et d'EM qui ont domestiqué le programme

- Activité 3. 3.1: Etude pour l'élaboration du programme,
- Activité 3. 3.2: Le programme est exécuté t par le Centre pour la Productivité et les petites entreprises,

Acteurs: CER, PAP, ECOSOCC, CUA, PAPA, BIT, PNUD, CEA, FNUAP, ONU-FEMMES, FAO, PNUE, OIM, UNICEF, acteurs non étatiques

Domaine prioritaire 4: Fonctionnement efficace et inclusif des institutions du marché du travail

Introduction:

Le DPC-4 s'appuie sur la Plate-forme de coopération technique intra-africaine et sur le document de discussion du Groupe de travail ministériel sur le thème de la 9e session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales. Il est également lié aux Directives du dialogue social de l'UA, ainsi qu'au Cadre de partenariat public-privé de l'UA sur la création d'emplois et le développement inclusif (PPPF-JCID). La Déclaration et le Plan d'action de Ouaga + 10 visent à renforcer la capacité des autorités locales à élaborer, mettre en œuvre et suivre les mesures d'emploi local dans le cadre de la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local.

Le DPC 4 répond à l'Aspiration 3 du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063: une Afrique de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit. L'Aspiration 3 vise à renforcer les progrès dans les processus démocratiques, à améliorer la qualité de la gouvernance, à renforcer le respect des droits de l'homme et l'état de droit, à renforcer les institutions pour la construction d'un État de développement et à favoriser l'émergence d'un leadership visionnaire orienté vers le développement dans toutes les sphères et à tous les niveaux.

Dans de nombreux pays africains, la capacité des institutions du travail et de l'emploi à gérer la main-d'œuvre reste faible, les rendant inefficaces et incapables de jouer un rôle stratégique dans le processus de développement. Le DPC 4 doit faire face à cette faiblesse afin que des structures et des institutions efficaces de gestion du marché du travail et de gouvernance soient créées pour valoriser la main-d'œuvre en tant qu'un actif et facteur de développement indispensable. Les institutions du marché du travail des États membres, de la CUA et des CER seront considérablement renforcées et bien positionnées pour assumer les nouveaux rôles et responsabilités qui leur sont conférés par le programme.

Une bonne gouvernance du marché du travail est essentielle pour soutenir une croissance économique rapide et inclusive en Afrique. Pour une mise en œuvre réussie de la Déclaration et du Plan d'action de Ouaga +10, la gestion du marché du travail doit être élevée au niveau de qualité requis pour attirer et soutenir l'investissement par la combinaison des ressources naturelles, du capital et des ressources humaines. Cette même capacité stratégique est requise pour la mise en œuvre réussie des politiques de l'UA relatives à l'agriculture et aux agro-industries, à l'industrialisation, à la décentralisation, à l'économie bleue. Les stratégies de la main-d'œuvre doivent également être identifiées comme des composantes complémentaires nécessaires de ces politiques, cadres et programmes.

Dans la perspective des droits de l'homme, le DPC4 est en harmonie avec l'objectif 1 de

l'Agenda 2030 en cherchant à «protéger les droits des travailleurs et à promouvoir des environnements de travail sûrs pour tous les travailleurs, y compris les catégories actuellement exclues de l'économie informelle et du secteur rural en particulier».

Cibles

Les objectifs fixés par l'Agenda 2063 sont les suivants:

- au moins 70% des États membres mettent en œuvre la Charte africaine des valeurs et principes de l'administration publique;
 - au moins 70% du public reconnaissent que la fonction publique est professionnelle, efficace, réceptive, responsable, impartiale et sans corruption; et
 - tous les gouvernements locaux disposent de capacités administratives et institutionnelles complètes et de pouvoirs fiscaux appropriés
-

Stratégies

- Renforcer les capacités institutionnelles pour formuler et concevoir des politiques et des plans efficaces
 - Renforcer la capacité de produire des statistiques et des données nécessaires à la planification et à la programmation de l'emploi
 - Créer ou renforcer des systèmes d'information sur le marché du travail
 - Renforcer l'interface entre les ministères de la planification et des finances et les ministères du travail
 - Promouvoir les droits de l'homme sur les marchés du travail africains
 - Formuler des plans et des programmes de ressources humaines
 - Intégrer les objectifs et cibles d'emploi dans les plans et programmes nationaux de développement
 - Renforcer la capacité des entités locales pour la création d'emplois • Professionnaliser les institutions du marché du travail en les dotant des structures, des capacités techniques et des systèmes appropriés
 - Effectuer des enquêtes et des études périodiques sur la population active
-

Le succès du programme dans l'atteinte de tous ses résultats dépend de la force du soutien institutionnel qu'il reçoit dans les États membres, les CER et la CUA

Les ministères du Travail des États membres ainsi que les départements et divisions en charge du travail et de l'emploi au sein de la CUA et des CERs sont responsables de la réussite de ce programme. Des mesures seront donc prises pour accroître leur capacité de formulation et de conception de politiques et de plans, ainsi que pour générer le type de données et d'informations nécessaires pour une planification et une programmation

réalistes de l'emploi. Des systèmes d'information sur le marché du travail seront créés ou renforcés aux niveaux national, régional et continental pour servir d'instruments efficaces dans la mise en œuvre des politiques du marché du travail, notamment en menant des enquêtes régulières de main d'œuvre et les enquêtes d'établissements, les prévisions de qualifications et compétences, etc. Des efforts seront faits visant à renforcer l'interface entre les ministères de la planification et des finances et les ministères du travail dans l'élaboration, la planification, la budgétisation des politiques, et au niveau opérationnel.

Des mesures seront prises pour formuler des plans et des programmes de ressources humaines en appui aux institutions et aussi dans la mise en œuvre de projets de cadres politiques continentaux tels que le PDDAA, le PIDA et la Vision des Mines, ainsi que pour la mise en œuvre de cadres de politique de développement au sein des CER.

La capacité des autorités locales en matière de création d'emplois sera renforcée. Des programmes de formation pour le personnel des institutions du marché du travail, des initiatives de renforcement des capacités et de professionnalisation seront fournis pour permettre à ces institutions d'agir en tant qu'acteurs clés dans la mise en œuvre ordonnée des politiques et des programmes de développement de leurs pays, d'offrir des services de qualité au secteur privé, en particulier aux MPMEs, aux investisseurs et aux systèmes d'EFTP, et de renforcer les services d'inspection du travail, en mettant l'accent sur l'amélioration de la sécurité sociale, la sécurité, la santé et des conditions de travail.

Au niveau continental et régional, des structures et des mécanismes seront mis en place pour permettre aux CER de mieux faire le plaidoyer sur les enjeux, et la CUA d'harmoniser et de coordonner plus efficacement l'exécution du Programme.

Les résultats escomptés de ce DPC sont les suivants:

Résultats:

Résultat 1: Définition du leadership stratégique et du rôle de planification joués par les ministères du travail et des institutions du marché du travail dans le programme de développement économique et social de l'Afrique

Résultat 2: Augmentation de la productivité grâce aux services de main-d'œuvre, d'emploi et de protection sociale fournis par les institutions du marché du travail

KPA 4 Résultat 1: Définition du leadership stratégique et du rôle de planification joué par les ministères du Travail et des Institutions du marché du travail dans le programme de développement économique et social de l'Afrique

Indicateur 1.1: Les CER et les États membres sont engagés dans l'élaboration de l'agenda économique et social et des budgets

Produit 1.1: Système d'information sur le marché du travail plus solide, fonctionnel et harmonisé en place aux niveaux continental, régional et des EM

Indicateur 1.1.1: 5 EM dans chaque CER appuyés pour établir l'Unité nationale de coordination du SIMT

Indicateur 1.1.2 .: Modèle de gestion des connaissances sur le marché du travail élaboré dans les États membres et les CER

Indicateur 1.1.3 .: Former des réseaux régionaux des SIMT nationaux pour une plateforme de partage d'outils, de produits d'IMT, d'expertise, etc.

- Activité 1.1.1. Fournir une assistance technique pour établir des systèmes d'information sur le marché du travail solides à tous les niveaux
- Activité 1.1.2. Fournir une assistance technique aux États membres pour établir l'Unité nationale de coordination du SIMT
- Activité 1.1.3. Mettre en place des observatoires nationaux, régionaux et continentaux de l'emploi et de la protection sociale
- Activité 1.1.4. Soutien à la réalisation de programmes de formation et de renforcement des capacités pour les gestionnaires du SIMT,

Produit 1.2: Renforcement du plaidoyer en faveur du leadership stratégique et du renforcement des capacités (avec le soutien de l'UA et des CER) dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des politiques en matière d'emploi et de protection sociale pour permettre aux SIMT et aux ministères du travail de jouer un rôle plus important dans la planification et le développement économiques

Indicateur 1.2.1: Reconnaissance du leadership stratégique des Ministères du Travail et de l'Emploi par toutes les parties prenantes

- Activité 1.2.1. Évaluer l'état de préparation des institutions du marché du travail à une gouvernance plus inclusive et une meilleure qualité de service pour les MPME et les groupes vulnérables,
- Activité 1.2.2. Fournir une formation aux fonctionnaires des Ministères du travail et des ministères de la planification et des finances, et d'autres ministères concernés sur les politiques de l'emploi et de la protection sociale,
- Activité 1.2.3: Appuyer les CER sur la promotion d'un modèle de service public de l'emploi dans les États membres
- Activité 1.2.4. Fournir des services consultatifs aux États membres sur le renforcement des capacités de planification, de suivi et d'évaluation des institutions du marché du travail
- Activité 1.2.5. Construire le leadership stratégique du Ministère du Travail / Emploi / Sécurité Sociale en étroite collaboration avec les Parlements et les Ministères des Finances / Planification, de l'Enseignement Supérieur, de l'Agriculture, de l'Industrie, etc
- Activité 1.2.6. Développer les capacités des institutions du marché du travail clés (Service Public de l'Emploi, Inspections du travail et agences de sécurité sociale) à fournir des services professionnels aux micro, petites et moyennes entreprises

Produit 1.3: Mécanisme efficace mis en place pour renforcer et engager le dialogue social sur les questions relatives au travail, à l'emploi et à la protection sociale en Afrique

Indicateur 1.3.1: La mise en œuvre PPQ et de Ouaga +10 a été renforcée grâce à l'engagement de institutions de dialogue social

- Activité 1.3.1. Inclure la Déclaration et le Plan d'action dans les réunions statutaires des organes politiques pertinents des CER et de l'UEMOA
- Activité 1.3.2: Organiser des Consultations conjointes des structures de dialogue social des CERs et de l'UEMOA sur la Déclaration et le Plan d'action
- Activité 1.3.3: Promouvoir et renforcer les institutions de dialogue social dans les CER et les EM,

Produit 1.4: Plan de main-d'œuvre / ressources humaines élaboré pour appuyer la mise en œuvre des politiques de l'UA telles que l'industrialisation (AIDA), l'infrastructure (PIDA), l'agriculture (CAADP), l'exploitation minière et l'économie bleue

Indicateur 1.4.1. Nombre de politiques de l'UA avec plan de main-d'œuvre développé

- Activité 1.4.1. Effectuer un exercice d'évaluation des besoins pour l'élaboration des plans et programmes de ressources humaines en appui à l'AIDA, au PIDA, au PDDAA, a la Vision des Mines et a l'économie bleue,
- Activité 1.4.2: Services de conseil a 2 EM dans chaque CER sur la planification de la main-d'œuvre pour les ministères de l'industrie, de l'énergie et de l'agriculture

KPA 4 Résultat 2: Valeur ajoutée dans les services fournis par les institutions du marché du travail du travail, de l'emploi et de la protection sociale

Produit 2.1: Des benchmark convenus pour des politiques efficaces de main-d'œuvre, d'emploi et de protection sociale et des systèmes de gestion des institutions du marché du travail en place et suivis

Indicateur 2.1.1. Des repères/benchmarks développés et opérationnels dans les États membres de l'UA et dans toutes les CER

Indicateur 2.1.2. Nombre d'États membres avec des services publics de l'emploi engagés dans toute forme de collaboration avec des acteurs dans tous les domaines politiques

- Activité 2.1.1. Élaborer des benchmarks pour des politiques efficaces en matière de travail, d'emploi et de protection sociale,
- Activité 2.1.2. Aider les États membres à promouvoir des plates-formes collaboratives entre les services publics de l'emploi et d'autres acteurs dans tous les domaines politiques (EFTP, micro financement, décentralisation et développement local, etc.)

Produit 2.2: Plate-forme de partage des connaissances sur le travail, l'emploi et la protection sociale en place

Indicateur 2.2.1: Plateformes de partage des connaissances opérationnelles

- Activité 2.2.1: Fournir une assistance technique aux États membres et aux CER / UEMOA sur le renforcement des capacités au moyen de la Plateforme d'assistance technique intra-africaine,
- Activité 2.2.2: Mettre en place la plateforme de partage de connaissance du cadre de Coopération technique intra-africaine,

Produit 2.3: Les États membres dotés de capacités de soutenir les autorités locales dans la promotion de programmes de travail, d'emploi et de protection sociale, notamment par le développement économique local (DEL), le développement des entreprises sociales et des coopératives

Indicateur 2.3.1: Initiatives locales développées et opérationnelles (y compris par le biais de DEL, coopératives et entreprises sociales) dans les EM

- Activité 2.3.1. Élaborer et diffuser des lignes directrices sur les stratégies de création d'emplois par les gouvernements locaux
- Activité 2.3.2. Formation dispensée aux planificateurs du développement des autorités locales sur la planification de l'emploi

Acteurs: CER, CE, PAP, ECOSOCC, AUC, OIT, PNUD, CEA, FNUAP, Banque mondiale, UE, ONU-FEMMES, FAO, OIM, UNICEF, Acteurs non étatiques

Domaine Prioritaire Clé 5: Migration de main-d'œuvre et intégration économique régionale

Introduction:

Le DPC-5 est directement lié au Programme conjoint UA-BIT-OIM-CEA sur la migration de main-d'œuvre. Le Cadre stratégique pour les migrations de l'Union africaine a reconnu que «la migration sera un sujet majeur au XXI^e siècle et posera donc des défis sociaux, économiques et politiques aux décideurs dans la gestion future des migrations pour l'amélioration des sociétés africaines». Dans l'Agenda 2063 de l'UA, l'Aspiration 2 se réfère à un continent intégré où les personnes peuvent se déplacer librement au-delà des frontières nationales.

L'objectif principal de ce DPC est d'élargir et de renforcer la coopération entre les Etats membres dans l'harmonisation des politiques et des programmes de migration de main-d'œuvre et de mobilité vers la réalisation de l'objectif continental global d'intégration économique.

C'est peut-être dans le domaine de la migration de main-d'œuvre que la politique est le

plus faiblement articulée dans les pays africains. Pourtant, compte tenu des tendances actuelles dans un monde globalisé, il est impératif que le mouvement des personnes soit géré de façon plus rationnelle et systématique.

De même, les ODD «reconnaissent la contribution positive des migrants à la croissance inclusive et au développement durable». Ils reconnaissent également l'importance de la migration vers les pays de transit et de destination et demandent «des rapports cohérents et détaillés pour assurer une migration sûre, ordonnée et régulière dans le plein respect des droits de l'homme et du traitement humain des migrants».

Cibles

La libre circulation des personnes dans toutes les CER et sur tout le continent africain d'ici à 2030 est une cible majeure de l'Agenda 2063. Toutes les exigences en matière de visas pour les voyages à l'intérieur du continent doivent être levées d'ici 2018.

Stratégies

- Formuler des politiques réalistes et cohérentes sur la mobilité régionale et continentale de la main-d'œuvre
- Renforcer les connaissances et l'information sur les travailleurs migrants africains
- Concevoir des stratégies pour étendre la protection sociale aux migrants grâce à l'accès et à l'opérationnalisation de régimes de portabilité compatibles avec les normes internationales et les bonnes pratiques
- Permettre les transferts de main-d'œuvre qualifiée entre les pays africains aux niveaux régional et continental au moyen d'accords d'échange de travail
- Créer un programme d'assistance technique à la CUA
- Harmoniser les systèmes régionaux d'accréditation des compétences et des qualifications
- Établir des bourses régionales de main-d'œuvre
- Effectuer une analyse comparative des politiques migratoires sur l'emploi en Afrique
- Établir des observatoires sur la migration de travail
- Établir des forums tripartites de consultation sur les questions de migration de main-d'œuvre
- Mettre sur pied un Comité consultatif sur les migrations de main d'œuvre

Le Programme aidera les États membres et les CER à formuler des politiques réalistes et cohérentes en matière de mobilité de la main-d'œuvre régionale et continentale, conformément à la vision et aux aspirations de l'UA et aux normes internationales relatives à la protection des travailleurs migrants. Il renforcera également les connaissances et l'information sur les travailleurs migrants africains ainsi que des stratégies de protection de leurs droits en matière de protection sociale. Des mesures seront prises pour permettre l'échange de main-d'œuvre qualifiée entre les pays africains aux niveaux régional et continental, grâce à la création d'un programme d'assistance technique à la CUA. Des initiatives seront prises pour promouvoir une plus grande

intégration du marché du travail dans chacune des CER, notamment par le biais de programmes d'harmonisation des compétences régionales, des qualifications et des systèmes d'accréditation et de l'opérationnalisation des régimes régionaux de portabilité des droits sociaux.

La connaissance de l'état, des défis et des opportunités de la migration de main d'œuvre en Afrique sera améliorée par des enquêtes et des études. Des actions seront entreprises pour établir des échanges de main-d'œuvre au niveau régional et pour en savoir plus sur les niveaux de compétences des migrants. Des études seront menées sur les politiques de migration de main-d'œuvre en vue de les harmoniser au niveau régional. Le programme soutiendra le dialogue tripartite régional et continental sur les politiques et les instruments de migration de main-d'œuvre et mettra en place des observatoires sur la migration de travail à la CUA et les CER, ainsi qu'un comité consultatif. Des activités de plaidoyer seront menées pour accroître la ratification par les gouvernements africains des instruments internationaux sur la migration de main-d'œuvre.

Six résultats sont attendus dans le cadre du DPC 5:

Résultats:

Résultat 1: Accroissement de la ratification, de la domestication et de la mise en œuvre des principales normes internationales du travail sur la migration de main-d'œuvre

Résultat 2: Amélioration de l'utilisation des bases de données sur les compétences des travailleurs migrants, les activités économiques, l'éducation, les conditions de travail et la protection sociale

Résultat 3: Adéquation effective des compétences et qualifications au niveau inter régional et intra régional

Résultat 4: Sécurité sociale accordée aux travailleurs migrants et à leurs familles par des régimes d'accès et de portabilité compatibles avec les normes internationales et les bonnes pratiques.

Résultat 5: Gouvernance de la migration de main-d'œuvre, responsabilités politiques et administratives effectivement prises en charge par des institutions compétentes du marché du travail dans les CER et les EM

Résultat 6: Consultation tripartite sur les politiques et coordination des migrations de main-d'œuvre opérationnelles aux niveaux continental et régional

DPC 5 résultat 1: Accroissement de la ratification, de la domestication et de la mise en œuvre des principales normes internationales du travail sur la migration de main-d'œuvre

Produit 1.1: Renforcement et extension de la ratification et de la domestication des normes internationales du travail sur les migrations de main-d'œuvre

Indicateur 1.1.1 : Nombre de pays qui ont ratifié et appliquent les normes internationales du travail sur la migration de main-d'œuvre

- Activité 1.1.1. Entreprendre des activités de plaidoyer auprès des gouvernements concernés et fournir une assistance technique sur demande

Résultat 1.2: Application des normes internationales du travail et de la sécurité et de la protection des travailleurs en ce qui concerne les lieux et les conditions de travail des migrants

Indicateur 1.2.1: Nombre d'États Membres qui ont appliqué les normes internationales sur la sécurité et la santé au travail, en particulier en ce qui concerne les travailleurs migrants,

- Activité 1.2.1: Mener le plaidoyer avec les gouvernements

Résultat 2.1: La collecte et l'analyse des données sur la migration de main-d'œuvre aux niveaux de l'UA et des CER ont été améliorées

Indicateur 2.1.1: Rapports statistiques annuels sur les migrations de main-d'œuvre produits par l'UA et les CER

- Activité 2.1.1. Fournir une assistance technique pour renforcer les capacités de collecte, d'analyse et de rapport sur les migrations de main-d'œuvre au niveau de la CUA et des CER
- Activité 2.1.2. Fournir une assistance technique pour la création et le renforcement des observatoires du travail pour traiter les questions de la migration de main-d'œuvre

Produit 2.2: Base de données sur la migration établie

Indicateur 2.2.1: Base de données établie et opérationnelle au sein de la CUA et des CER sur les profils et les caractéristiques des migrants / migrations de main-d'œuvre

Résultat 3: Adéquation effective des compétences et qualifications au niveau interrégional et intra régional

Produit 3.1: Intégration du marché du travail piloté au sein de chaque CER

Indicateur 3.1.1: Les échanges régionaux de main-d'œuvre sont opérationnels dans les CER.

- Activité 3.1.1: Fournir une assistance technique pour la création et le renforcement des bourses régionales du travail dans les CER

Produit 3.2: Cartes régionales de main-d'œuvre disponibles (selon le Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre) et appliquées dans toutes les CER

Indicateur 3.2.1: Cartographies régionales de main d'œuvre et de pénuries de qualifications établies et documentées

- Activité 3.2.1: Appuyer l'élaboration de cartographies des compétences dans les CER

Produit 3.3: Les systèmes régionaux d'accréditation des compétences et qualifications harmonisés

Indicateur 3.3.1: Nombre de CER ayant adopté des systèmes harmonisés de compétences et d'accréditation

Indicateur 3.3.2: Bonnes pratiques identifiées, documentées et diffusées

- Activité 3.3.1. Fournir une assistance technique en matière d'harmonisation de l'accréditation des compétences et des qualifications dans les CER
- Activité 3.3.2. Effectuer des études de cas sur les bonnes pratiques en matière de certification des compétences et d'accréditation dans 3 CER

Résultat 4: Sécurité sociale accordée aux travailleurs migrants et à leurs familles par des régimes d'accès et de portabilité compatibles avec les normes internationales et les bonnes pratiques.

Indicateur 4.1. Nombre de CER et MS disposant de mécanismes d'accès et de portabilité

Produit 4.1: Régimes régionaux de portabilité des prestations de sécurité sociale opérationnels pour les CER faisant intervenir les pays d'origine, les pays d'emploi ainsi que les pays de transit

Indicateur 4.1.1: Régimes de portabilité adoptés par les CER et les EM respectifs

- Activité 4.1.1. Fournir tous les services de consultants à toutes les CER sur la création de régimes de portabilité

Produit 4.2: Coopération technique inter et intra régionale établie entre les organismes de sécurité sociale, ainsi qu'avec les institutions régionales africaines et les partenaires internationaux (par exemple, le BIT, l'OIM, la BAD, la Banque mondiale, l'UE, l'OCDE, la GIZ)

Indicateur 4.2.1: Le partage et l'échange de connaissances (virtuels) annuels sont mis en œuvre et documentés

- Activité 4.2.1. Soutenir la coopération technique entre les organismes de sécurité sociale à l'échelle des CER
- Activité 4.2.2. Soutenir les initiatives des OIG en matière de sécurité sociale
- Activité 4.2.3: Soutenir la création d'une plate-forme électronique régionale et continentale d'échange d'informations sur la sécurité sociale
- Activité 4.2.4: Appuyer les CER en expertise technique et logistique

Produit 4.3: Bonnes pratiques sur les politiques, cadres légaux et réglementaires de migration de main-d'œuvre identifiés et développés dans tous les CERs et dans les États membres

Indicateur 4.3.1: Rapports annuels des SIMT et des Ministères du travail sur la migration de main-d'œuvre

- Activité 4.3.1. Identification des meilleures pratiques en matière de politique de migration de main-d'œuvre, de bonnes pratiques juridiques et réglementaires dans toutes les CER
- Activité 4.3.2. Création d'une base de données en ligne sur les bonnes pratiques continentales

Produit 5.1: Des mécanismes tripartites fonctionnels de consultation et de coordination politiques sur la migration de main-d'œuvre ont été adoptés et documentés dans toutes les CER

Indicateur 5.1.1: Instances tripartites opérationnelles et engagées dans les questions de migration de main-d'œuvre dans toutes les CER

- Activité 5.1.1. Convocation de forums tripartites biennaux sur la migration de la main-d'œuvre

Produit 5.2: Comité Continental Consultatif sur la Migration de Main d'Œuvre (CCCMO)

Indicateur 5.2.1. Nombre d'avis et de décisions fondés sur les avis du Comité

- Activité 6.2.1: Établissement du Comité consultatif sur la migration de main-d'œuvre (CCCMO))
- Activité 6.2.2: Appui au CCCMO
- Activité 6.2.3: Soutien au renforcement des capacités des membres de la CCCMO

Produit 5.3: Mécanismes de coordination établis avec d'autres régions, en s'appuyant sur les cadres de partenariat de l'UA existants avec l'UE, la MENA, etc.

Indicateur 5.3.1: Nombre de mécanismes de coordination établis
Indicateur 5.3.2. Nombre d'accords / projets de coopération

Activité 5.3.1. Explorer avec d'autres régions les moyens d'établir la coordination et la coopération en matière de migration de main-d'œuvre

Activité 5.3.2. Développer des projets de coopération

Acteurs: CER, PAP, CUA, OIT, PNUD, CEA, FNUAP, Banque mondiale, UE, ONU-FEMMES, OIM, UNICEF, acteurs non étatiques

Domaine Prioritaire 6: Partenariats et mobilisation des ressources

Introduction:

Le DPC-6 explique comment le programme sera mis en œuvre avec et par le biais d'un large éventail de partenariats continentaux et internationaux. Il souligne la nécessité de mobiliser des ressources suffisantes pour rendre le programme opérationnel et efficace. Divers partenariats et stratégies de l'UA sont décrits dans «Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Plan d'action de Ouagadougou pour la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté» (Yaoundé, 2011). Les stratégies et les mécanismes de financement du premier plan décennal de l'Agenda 2063 feront référence.

La mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du Plan d'action et du PPQ comporte plusieurs défis: i) insuffisance de l'importance de l'emploi et de la main-d'œuvre dans les budgets nationaux; (ii) la difficulté d'intégrer les objectifs, buts et cibles de l'emploi dans les plans et programmes de développement; (iii) les faiblesses des capacités institutionnelles; et (iv) les contraintes liées à la persistance de la crise financière internationale. **Le DPC6 propose des actions pour surmonter ces défis de financement, entre autres.** Un élément clé sera la mise en œuvre de la décision adoptée par les ministres des finances, de la planification du développement et de l'économie de l'UA.

L'UA elle-même est engagée dans une série de partenariats stratégiques et de cadres de coopération avec des partenaires internationaux qui seront mis à profit dans le processus de mise en œuvre du Programme. Dans une perspective plus large, la mise en œuvre du Programme prioritaire quinquennal s'appuiera sur les différents éléments pertinents de l'Agenda des Nations Unies et d'autres organisations internationales (OIT, OCDE) visant à engager le secteur privé à conduire les affaires dans le respect des droits de l'homme, des droits des travailleurs, de l'environnement et à lutter contre la corruption.

La diligence raisonnable en matière de droits de l'homme est l'un de ces éléments avec le Cadre des Nations Unies (UN) 'Protéger, respecter et réparer' pour les entreprises en 2008 et ses «Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme» de 2011. Ils seront complétés par d'autres instruments. Elle sera essentielle à la promotion du travail décent, à l'élimination de la pauvreté et au développement inclusif. En outre, le Cadre de partenariat public / privé de l'UA sur la création d'emplois et le développement inclusif sera utilisé à tous les niveaux - national, régional et continental - pour appuyer ce programme. Le Cadre de Partenariat Public-Privé sera mis en œuvre pour promouvoir la politique et les mécanismes de microfinance en tant que stratégie innovante de financement des politiques de l'emploi, en particulier pour l'emploi indépendant et l'autonomisation des jeunes et les femmes.

Une attention particulière sera accordée à l'effet de levier efficace du Mécanisme de Coordination Régionale des Agences des Nations Unies avec la CUA, en tant que moyen de planification conjointe, de programmation conjointe et de financement conjoint par le

biais des plans d'activités des clusters et sous clusters. En outre, la Réunion régionale africaine de l'OIT de décembre 2015 permet d'aligner l'Agenda 2063 et la Déclaration sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif à tous les niveaux. L'alignement des politiques et programmes des partenaires internationaux, y compris par le biais des processus du PNUAD, constituera des mécanismes clés pour la mobilisation des ressources. En outre, les ministres des finances de l'UA se sont engagés à «augmenter de manière significative et appropriable l'allocation des ressources budgétaires aux politiques de l'emploi et à travailler avec les partenaires internationaux pour placer l'emploi parmi les priorités de développement».

Cibles

Un objectif important de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 est la mise en place de partenariats mondiaux efficaces entre les principales parties prenantes. Les ODD appellent à un «... partenariat mondial revitalisé pour le développement durable soutenu par des politiques et actions concrètes décrites dans le programme d'action d'Addis-Abeba».

Stratégies

- Renforcer les capacités de mobilisation des ressources de la CUA, des CER et des Etats membres
- Formuler des stratégies de mobilisation des ressources
- Convoquer une conférence des donateurs
- Assurer une participation solide du secteur privé
- Promouvoir des approches fondées sur les droits pour renforcer les contributions du secteur privé, des fondations et autres institutions du même type dans la mise en œuvre du PPQ
- Créer des cadres nationaux et régionaux solides de partenariats public / privé
- Promouvoir la microfinance pour soutenir le travail indépendant des jeunes et des femmes et leur autonomisation
- Créer un Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale
- Formuler une stratégie de communication
- Élaborer des programmes de formation sur la gestion des partenariats et la mobilisation des ressources
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'affaires du Mécanisme de Coordination Régionale NU-CUA relatif au PPQ

Le programme renforcera les capacités de la CUA et aidera les CER et les États membres à collaborer avec les partenaires et les parties prenantes aux niveaux national, régional et continental. Des programmes de formation sur la gestion des partenariats et la mobilisation des ressources seront mis en place pour les États membres et les CER. Des services de conseil seront fournis sur les stratégies de mobilisation des ressources à tous les niveaux. Les stratégies et mécanismes de financement du Premier plan décennal de

mise en œuvre de l'Agenda 2063 seront adaptés au PPQ. Le plan d'affaires de la du Mécanisme de Coordination Régional NU-CUA sur le PPQ sera élaboré et mis en œuvre.

Un appui sera également accordé pour la convocation d'une conférence des donateurs et d'autres réunions similaires afin d'obtenir un appui pour la mise en œuvre du Programme. Des initiatives seront prises pour assurer une participation solide du secteur privé, fondation et autres institutions de même type en élaborant des cadres nationaux et régionaux solides pour les partenariats public / privé.

En collaboration avec la BAD, un Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale sera mis en place pour, entre autres, soutenir ce programme et une stratégie de communication sera formulée pour une plus grande visibilité et une plus grande appropriation de la Déclaration et du Plan d'Action Ouaga + 10 et du présent Programme. Une personnalité éminente de haut rang sera désignée pour officier comme ambassadeur en soutien à la mobilisation des ressources à l'appui du Programme.

La mise en œuvre de la décision adoptée par les ministres des finances, de la planification du développement et de l'économie de l'UA facilitera la mobilisation des ressources, en particulier les fonds nationaux.

La CUA et, dans une moindre mesure, les CER, nécessiteront un appui substantiel en personnel institutionnel, peut-être sous forme de personnel d'assistance technique pendant toute la durée du Programme. Le Programme prévoit la création d'une unité de mise en œuvre à la Division du travail du Département des affaires sociales de la CUA.

Résultats:

Résultat 1: Renforcement des capacités de la CUA / CER / EM dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies de mobilisation des ressources (ressources locales et autres)

Résultat 2: Des partenariats efficaces entre les principaux intervenants dans la réalisation des résultats pour le PPQ - en termes de plaidoyer, de lobbying et de communication.

KPA 6 résultat 1: Partenariats gérés et ressources adéquates mobilisées pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du 1er PPQ

Produit 1.1: Stratégie de gestion des partenariats et de mobilisation des ressources élaborée et mise en œuvre

Indicateur 1.1.1. Nombre de MS avec des stratégies de gestion des partenariats et de mobilisation de ressources

- Activité 1.1.1. Élaborer des programmes de formation pour la gestion des partenariats et la mobilisation de ressources pour les EM et les CER,
- Activité 1.1.2. Organiser des sessions de formation pour le personnel des EM et des CER,

- Activité 1.2.3. Soutenir les États membres et les CER dans la mise en œuvre de leur stratégie

Produit 1.2: Modalités, systèmes et outils de partenariat et de mobilisation des ressources élaborés et mis en œuvre

Indicateur 1.2.1: Base de données et sources électroniques de financement mises en place

Indicateur 1.2.2: Ambassadeur de bonne volonté nommé

Indicateur 1.2.3. Le plan d'affaires du Cadre de Coordination Régionale CUA-NU sur le PPQ disponible

Indicateur 1.2.4. Nombre de Programmes nationaux et régionaux de promotion du travail décent du BIT intégrant le programme PPQ

- Activité 1.2.1: Service consultatif sur les modalités, les systèmes et les outils élaborés et mis en œuvre
- Activité 1.2.2. Élaborer et mettre en œuvre le plan d'activités du Cadre de Coordination Régionale CUA-NU sur le PPQ
- Activité 1.2.3. Intégrer le PPQ dans les systèmes et les processus de planification du BIT pour le travail décent et dans les processus régionaux de planification

DPC 6 Résultat 2: Amélioration de la visibilité et de l'appropriation de la Déclaration Ouaga + 10, du Plan d'Action et du PPQ

Produit 2.1: Stratégie de communication et de plaidoyer renforcée pour la visibilité et l'appropriation de la Déclaration, du Plan d'action de Ouaga + 10 et du PPQ

Indicateur 2.1.1. Stratégie de communication et de plaidoyer élaborée

Indicateur 2.1.2. Une éminente personnalité désignée comme Ambassadeur de Bonne Volonté

- Activité 2.1.1. Désigner une éminente personnalité comme Ambassadeur de Bonne Volonté
- Activité 2.1.2. Élaborer des stratégies de communication et de plaidoyer,
- Activité 2.1.3. Organiser un Forum de haut niveau sur le financement des politiques du travail, de l'emploi et de la protection sociale en Afrique,
- Activité 2.1.4. Mettre en place un mécanisme de coordination des partenariats multipartites,
- Activité 2.1.5. Utiliser les mécanismes existants de coordination des donateurs et renforcer les stratégies de coordination entre les principales sources de financement,
- Activité 2.1.6. Identifier les principaux partenaires internationaux pour coordonner le soutien d'autres partenaires pour la mise en œuvre du PPQ,

Produit 2.2: Forum (s) international (s) avec une série de partenaires clés du développement planifiés et organisés

- Activité 2.2.1: Conférence des donateurs convoquée,

Produit 2.3: Renforcement de l'engagement du secteur privé, des fondations et autres institutions similaires et des PPP dans la promotion de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action et de la mise en œuvre du PPQ

Indicateur 2.3.1. Nombre de processus de consultation et de dialogue entrepris

- Activité 2.3.2. Faciliter l'espace de dialogue politique entre les dirigeants politiques de l'UA et le secteur privé,
- Activité 2.3.3. Organiser des partenariats public-privé sur la création d'emplois et le développement inclusif (PPPF-JCID),
- Activité 2.3.4: Effectuer une étude sur le financement des programmes d'emploi par les régimes de retraite et des systèmes de sécurité sociale,
- Activité 2.3.5. Appuyer la CUA et les CER dans l'élaboration et la promotion de stratégies, pour une mise en œuvre efficace des approches fondées sur les droits afin de renforcer les contributions du secteur privé dans l'exécution du PPQ, avec le soutien de partenaires internationaux,

Produit 2.4: Projets pilotes mis en œuvre au niveau national et régional / REC sur le Cadre PPP-CEDI et les meilleures pratiques diffusées

Indicateur 2.4.1. Nombre de projets pilotes réalisés dans les CER et les États membres

Indicateur 2.4.2. Meilleures pratiques publiées

- Activité 2.4.1: Fournir un appui technique pour l'élaboration de cadres nationaux de PPP dans les États membres et dans toutes les CER,
- Activité 2.4.2. Produire et diffuser des publications sur les meilleures pratiques,
- Activité 2.4.3. Promouvoir la politique et les systèmes de microfinance,

Produit 2.5. Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale créé au niveau continental

Indicateur 2.51. Existence de l'ESCF

Indicateur 2.5.3. Nombre de projets soutenus par l'ESCF à tous les niveaux

- Activité 2.5.1, Conduite de l'étude de faisabilité technique, financière et organisationnelle sur la création de l'ESCF,
- Activité 2.5.2. Création et opérationnalisation de l'ESCF,

Acteurs: CER, MS, CUA, BAD, OIT, PNUD, CEA, FNUAP, Banque mondiale, acteurs non étatiques

FACTEURS DE SUCCÈS, RISQUES POTENTIELS ET LEURS STRATÉGIES DE MITIGATION

Ce programme est conçu dans le cadre de l'Agenda 2063 et de son Plan de mise en œuvre décennal. Ses facteurs de succès et ses risques sont également définis dans le contexte de ceux de l'Agenda 2063 et de son Plan. Ce sont: «... le leadership et l'engagement politique, des relations de travail harmonieuses et prévisibles entre la CUA et les CER, la nécessité d'États de développement, les capacités institutionnelles de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, la participation, l'inclusion et l'autonomisation des citoyens, ».

Les risques sont dus au «conflit, à l'instabilité et à l'insécurité, la non capitalisation du dividende démographique, aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles, aux chocs extérieurs et aux ressources insuffisantes».

Cependant, la particularité de ce programme exige que les facteurs de succès et les risques associés à ses propres spécificités soient également identifiés. Pour que les objectifs du Programme en matière d'élimination de la pauvreté, de promotion de l'emploi et d'inclusion sociale soient réalisés, il doit y avoir une volonté politique au niveau des pays, de fortes capacités humaines et institutionnelles; des ressources financières et autres; des partenariats efficaces; et les liens étroits entre la CUA au niveau continental. Il doit également y avoir un environnement macroéconomique favorable, des réponses positives du secteur privé et une capacité de formulation de politiques publiques et de programmes ambitieux.

Volonté politique

De nombreux plans et programmes de réduction de la pauvreté et de création d'emplois ont largement échoué en raison d'un manque de volonté politique. Au niveau continental, les ministres, à travers le Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi, et les chefs d'État et de gouvernement au niveau des Sommets ont adopté et approuvé à la fois Ouaga + 10 et la nécessité de ce programme. Cela démontre l'émergence d'une forte volonté politique aux plus hauts niveaux. Mais étant donné que ces objectifs ne peuvent être atteints qu'au niveau des pays, c'est aux gouvernements que cette volonté doit se manifester par la mise à disposition des moyens financiers, matériels, techniques et institutionnels nécessaires à la création d'emplois décents, à la réduction de la pauvreté afin qu'un niveau appréciable d'inclusion sociale soit atteint. Il faudra donc un engagement, un dévouement, et une volonté d'apporter les changements et les développements nécessaires.

Ressources financières et autres ressources adéquates

Il va sans dire que sans les ressources financières et autres, rien ne sera réalisé. Au niveau des pays, les gouvernements devraient veiller à ce que les ressources financières, matérielles et techniques requises pour assurer la viabilité du Programme soient

assurées de manière adéquate. Le Programme prévoit une conférence des donateurs pour solliciter des ressources financières et autres. Celles-ci devraient compléter toute dépense que pourraient faire les gouvernements, les CER et la CUA.

Des partenariats efficaces

Un des piliers centraux du Programme est le partenariat. Cela dépend en grande partie de la manière dont les partenariats peuvent être forgés avec les parties prenantes de la communauté internationale, le secteur privé, les acteurs non étatiques, y compris les OSC, les ONG, les organisations confessionnelles, etc. Les entités de la famille des Nations Unies, la Banque mondiale devraient être des membres actifs de ce partenariat. Le BIT, le PNUD et la CEA, en collaboration avec la CUA, devraient mener la campagne sur les partenariats.

Les menaces et les risques auxquels est confronté le Programme sont: un environnement macroéconomique défavorable; un secteur privé peu réactif; la faiblesse des politiques publiques et la formulation et la mise en œuvre des programmes; et des liens faibles entre la CUA, les CER et les gouvernements nationaux.

Un environnement macroéconomique défavorable

Au cours de la dernière décennie, la croissance économique a été assez impressionnante, même si son impact sur la situation du chômage a été minime. Cependant, des efforts devraient être consentis pour maintenir, sinon augmenter ces taux, tout en veillant à ce qu'ils contribuent à une plus grande inclusion sociale, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. Le fait de ne pas atteindre des niveaux appréciables de croissance du type qui aurait un impact positif sur l'emploi, la pauvreté et l'inclusion sociale, limitera sérieusement les résultats du programme.

Faibles capacités humaines et institutionnelles

Il va sans dire que sans les capacités humaines et institutionnelles, il sera impossible d'atteindre des résultats. Des institutions devront être créées ou renforcées et dotées de personnel technique et de gestion qualifié. En fait, le Programme contient assez de dispositions pour permettre au personnel des États membres, des CER et de la CUA d'entreprendre des activités d'acquisition de compétences et de perfectionnement, ainsi que des services consultatifs pour aider les États membres à faire face à leurs besoins de réingénierie institutionnelle. Le système des Nations Unies - l'OIT, l'OIM, le PNUD et la CEA en particulier - devrait jouer un rôle de premier plan dans ce domaine. Les personnes chargées de la mise en œuvre du programme devront être investies de solides compétences en matière de planification, de gestion, de suivi et d'évaluation. Les ministères de la planification et les ministères du travail et de l'emploi devraient renforcer les capacités dans ces domaines, de même que les unités responsables dans les CER et la CUA. En ce qui concerne l'évaluation, un bilan à mi-parcours ainsi qu'une évaluation en fin de programme ont été prévus.

Secteur privé non sensible

Une grande partie de ce qui doit être fait pour atteindre les objectifs de ce programme est entre les mains du secteur privé. Ce sont les opérateurs de ce secteur qui fourniront la majeure partie des nouveaux emplois nécessaires pour réduire le chômage et la pauvreté. S'ils ne répondent pas positivement à tout signal provenant du secteur public - comme les incitations fiscales, les incitations à l'investissement, les allègements fiscaux, etc. -, leur capacité à contribuer aux résultats sera sérieusement réduite. Au niveau des pays, il faut s'efforcer de faire en sorte que l'offre de concessions et un environnement favorable aux opérateurs du secteur privé soient conçus de manière à canaliser plus de façon plus délibérée leurs activités vers la création d'emplois productifs et d'emplois décents

Faiblesse de la formulation et de la mise en œuvre des politiques publiques et des programmes

Il est important que les politiques et les programmes soient bien formulés avec des stratégies de mise en œuvre solides. Cela vaut pour les responsabilités des acteurs aux niveaux national et régional comme pour les acteurs au niveau continental. Toute défaillance sur ce plan aura des conséquences importantes sur les résultats et les résultats des programmes.

Faiblesse des liens entre les politiques et programmes continentaux, régionaux et nationaux

Le programme quinquennal est un programme d'action holistique. Il est d'une importance capitale que ce qui se passe au niveau des pays se déroule au niveau régional puis au niveau continental. Cela garantirait la synergie, la complémentarité et la cohérence des actions entreprises à chaque niveau - non seulement des actions, mais aussi des résultats qui pourront ensuite être agrégés pour montrer la performance globale du programme. Les points focaux de chaque niveau seront chargés de veiller à ce que des liens étroits soient maintenus avec les homologues à d'autres niveaux.